

Sommaire

Rapport de Gestion	<i>Page</i>	3
Comptes sociaux et annexe	<i>Page</i>	29
Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux	<i>Page</i>	87
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées	<i>Page</i>	91
Comptes consolidés et annexe	<i>Page</i>	101
Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés	<i>Page</i>	185
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale	<i>Page</i>	189
Résultats financiers sur les cinq derniers exercices	<i>Page</i>	195

100% **A**quitaine
ca-aquitaine.fr

**1^{er}
financier
de l'économie
régionale**



AQUITAINE
BANQUE ET ASSURANCES

**UNE RELATION RESPONSABLE
POUR L'AQUITAINE**

RAPPORT DE GESTION 2009

Environnement économique et financier

a. Environnement économique et financier

Après la crise financière en 2008, c'est une crise économique sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale qui a marqué l'année 2009 et qui se poursuit en ce début d'année 2010. Elle touche l'ensemble de l'économie mondiale, à des degrés de gravité plus ou moins marqués : les grands pays émergents ont moins souffert de la récession et la reprise économique est chez eux beaucoup plus marquée que dans les pays industrialisés. Pour 2010, le Fonds Monétaire International a cependant relevé sa prévision de croissance mondiale, estimant qu'elle serait comprise entre 1 et 2% sur l'année.

L'évolution de la croissance économique en France, tout en affichant une moindre récession que ses principaux partenaires européens (évolution du PIB à -2,2% après +0,3% en 2008), a enregistré son plus bas niveau depuis la 2^e moitié du 20^e siècle ; toutefois, la sortie de récession semble se confirmer (+0,2% au 3^e trimestre 2009 et +0,6% au 4^e), l'incertitude portant désormais sur la vigueur de la reprise de la croissance économique sur l'année.

b. L'évolution des taux d'intérêts

L'intensification de la crise financière en fin d'année 2008, consécutive à la faillite de Lehman Brothers, a amené les banques centrales américaines et européennes à :

- abaisser massivement leurs taux directeurs sur des niveaux historiquement bas,
- adopter une série de mesures innovantes pour relancer les échanges de liquidités entre les banques commerciales, prenant en cela le relais des Etats qui s'étaient fortement engagés pour dégriper un marché interbancaire congestionné.

L'assèchement de la liquidité s'est ainsi progressivement résorbé au premier semestre 2009 ; mais le coût de liquidité, qui s'est ainsi détendu, reste à des niveaux bien plus élevés qu'avant la crise : si le risque systémique est écarté, les contreparties financières (marché interbancaire) ou corporate (marché titres de dette) affaiblies par la succession des crises depuis 2007, doivent supporter un prix encore élevé pour accéder à la liquidité et aux financements.

Il en est de même des pays occidentaux, dont l'ampleur des déficits publics continue de se dégrader sous l'effet notamment des plans massifs de relance économique : ils doivent en conséquence payer des primes de risques élevées sur leurs émissions d'emprunts souverains. A défaut de perspectives d'assainissements coordonnés de ces déficits publics notamment en Europe, les risques de tension sur les taux d'intérêt à moyen et long terme seront à prendre en compte dans les prochains mois.

c. L'évolution des marchés actions

Entraînés au cours du premier trimestre 2009 dans une spirale baissière liée aux publications de pertes annuelles notamment dans le secteur financier, les marchés boursiers se sont redressés de manière très vigoureuse au cours des mois suivants :

- l'EuroStoxx a atteint son niveau le plus bas le 9 mars 2009 à 1809 points, enregistrant ainsi une baisse de -40% depuis le 1^{er} janvier.
- il a rebondi par la suite de +64%, finissant l'année 2009 à 2 966 points, soit une hausse annuelle à +17%.

Les facteurs d'explication sont multiples :

- disparition progressive de la crainte de « risque systémique ».
- les plans massifs de relance ont contribué à soutenir l'activité.
- les entreprises ont consenti d'énormes efforts pour reconstituer leurs marges
- les économies émergentes se relèvent de la crise renforcées

2. L'année 2009 du Crédit Agricole d'Aquitaine

a. Faits marquants

L'année 2009 restera une année particulière pour le Crédit Agricole d'Aquitaine avec, en point d'orgue, le succès de l'opération de rachat de l'intégralité des Certificats Coopératifs d'Investissement en circulation. Ce rachat, a été approuvé par les porteurs, réunis en assemblée générale spéciale le 26 octobre 2009, à plus de 97%, preuve que cette initiative de la Caisse régionale d'Aquitaine répondait aux attentes de ses porteurs et clients. Cette opération a été motivée par son projet d'entreprise "*DESTINATION CLIENTS 2010*", qui place la satisfaction client au cœur de sa stratégie.

2009 demeurera également marquée par une conjoncture économique difficile faisant suite à une crise financière sans précédent. Dans ce contexte, la Caisse régionale d'Aquitaine a tenu ses engagements sur ses territoires en continuant à accompagner ses clients notamment pour leurs besoins de financements.

Premier financeur de l'économie régionale

Le Crédit Agricole d'Aquitaine a ainsi maintenu son positionnement tarifaire attractif, mis en œuvre dès septembre 2007. Il est d'ailleurs souvent cité dans la presse nationale parmi les établissements bancaires les moins chers. Cette baisse des tarifs concerne aussi bien les prix des services qu'il propose à ses clients, que les taux de financement de leurs projets. Il a ainsi financé près de 2 milliards d'euros de crédits en 2009.

Sur le marché de l'habitat, malgré une baisse des transactions constatée sur le premier trimestre 2009, la Caisse n'a rien changé dans ses conditions d'octroi des crédits, avec un volume d'accords de 793 millions d'euros.

En outre, la Caisse régionale a souhaité mettre en place un soutien spécifique pour ses clients ayant souscrit un crédit-relais pénalisés par le retournement du marché immobilier.

Cette baisse des demandes de financement a également été observée sur le marché des professionnels sur la même période. La Caisse régionale a accompagné ses clients, notamment par le biais de crédits de trésorerie court ou moyen terme, pour les aider à traverser cette période difficile.

Il faut également rappeler que la région Aquitaine a été frappée en début d'année 2009 par la *Tempête Klaus*. Afin de soutenir ses clients, et en particulier la sylviculture, la Caisse régionale a développé une offre de prêts bonifiés à destination des entreprises pour le stockage du bois. Elle a également à cette occasion mis en place un dispositif d'urgence pour le traitement des sinistres de ses clients assurés.

Un développement d'offres innovantes au service des clients

L'offre de crédit s'est également étoffée dans le domaine du financement des énergies durables. A noter une progression significative des dossiers de financement d'équipements photovoltaïques, que le Crédit Agricole d'Aquitaine accompagne dans le cadre d'une politique volontariste de développement durable. Le photovoltaïque est d'ailleurs un secteur d'investissements communs aux Caisses d'Aquitaine et de Pyrénées-Gascogne, dans le cadre de leurs projets de coopération lancés en 2009. En effet, ces deux Caisses ont décidé de mettre en œuvre des regroupements de moyens et de compétences dans plusieurs domaines stratégiques, afin de développer des synergies communes.

La modernisation du réseau de points de vente s'est poursuivie durant l'année 2009 avec l'ouverture ou la rénovation de neuf agences sur le territoire de la Caisse régionale. Il s'agit notamment de développer de nouveaux modes d'accueil, ou de créer des espaces spécialisés pour des clientèles professionnelles, favorisant la proximité, la convivialité et propices à l'échange.

Toujours dans l'optique de répondre aux attentes de ses clients, le Crédit Agricole d'Aquitaine a souhaité faire évoluer sa *Banque par Internet*.

Avec le *e-relevé*, le client peut désormais disposer de ses relevés de compte et imprimés fiscaux au travers de son espace sécurisé via la *Banque par Internet*.

Il peut également souscrire en ligne un Livret A, un Livret de Développement Durable, un CODEBIS ou encore augmenter ses versements périodiques sur un Plan d'Épargne Logement.

Enfin, le service *Prédiweb* lui permet d'effectuer, toujours en ligne, des versements et arbitrages sur ses contrats d'assurance-vie.

La Caisse régionale d'Aquitaine souhaite en effet intégrer les nouvelles technologies au service de la relation avec ses clients.

Concernant les services de paiement, le Crédit Agricole d'Aquitaine a également enrichi son offre. Après Cartwin lancée en 2008, qui permet, en plus de l'utilisation d'une carte classique, de bénéficier, d'une extension de garantie de 3 ans sur les biens achetés et, d'une réserve de crédit, il commercialise depuis quelques mois des cartes innovantes.

Ainsi, il a lancé tout d'abord une carte affinitaire "*Mastercard des Girondins de Bordeaux*", comprenant des avantages exclusifs en partenariat avec le club de football bordelais.

Pour sa clientèle *Jeunes*, il propose la *Carte de paiement Mozaïc M6*, comprenant des offres permettant d'accéder à l'univers M6.

Enfin, en plus des fonctionnalités d'une carte classique, la carte *Sociétaire de Caisse locale* permet de contribuer au développement de projets associatifs et solidaires en Aquitaine : en effet, pour chaque opération réalisée avec cette carte par le client-sociétaire, le Crédit Agricole verse une contribution à un fonds de subventions de projets locaux.

La pertinence du plan stratégique renforcée

La stratégie mise en œuvre depuis fin 2007 par le Crédit Agricole d'Aquitaine, axée sur la satisfaction clientèle comme moteur de développement de long terme, démontre ainsi toute sa pertinence dans ce contexte de crise. Grâce à de solides fondamentaux financiers et à sa capacité de résistance à nouveau démontrée en 2009, il est prêt à accompagner ses clients, sociétaires, salariés pour la sortie de crise.

b. Activité 2009

Le fonds de commerce, les produits et les services

La Caisse d'Aquitaine a poursuivi en 2009 l'accroissement de son fond de commerce, avec un stock de comptes à vue en augmentation de +1,3% sur un an, grâce à la conquête de nouveaux clients et plus de 38 600 ouvertures de comptes de dépôt à vue. L'année 2009 a également été une année de fidélisation de ses clients, avec l'ouverture notamment de près de 50 000 Livrets A. Ces performances se retrouvent également dans le domaine des assurances avec un encours de contrats qui a progressé de plus de 26 000 nouvelles polices sur l'année.

Le crédit

Dans un marché en fort ralentissement, souffrant notamment sur le début de l'année d'un essoufflement de la demande de financements, les réalisations de crédits de la Caisse régionale atteignent au total sur l'année 1,95 milliards d'euros.

Ces résultats, d'un excellent niveau compte tenu de la conjoncture économique, permettent à la Caisse régionale de résister en terme de parts de marché malgré l'arrêt de certaines activités (financements hors territoires de la Caisse) et de faire croître l'encours de crédits de +3,5% sur un an : ainsi, au 31 décembre 2009, l'encours total de crédits atteint 12 871 millions d'euros, dépassant ainsi l'engagement des banques exigé par le gouvernement d'une croissance minimale des encours de +3% en 2009.

Le soutien à l'économie régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine, encore plus nécessaire dans une telle période de crise, ne s'est pas démenti : à noter les 582 millions d'euros de nouveaux crédits sur les marchés des professionnels, des entreprises et des collectivités distribués en 2009, soit une production en hausse de +8,7% par rapport à la production 2008.

L'accompagnement de l'agriculture, avec 307 millions d'euros de financements, s'inscrit également dans la continuité de la politique de la Caisse régionale de soutien aux différentes filières présentes sur ses territoires.

Le financement de l'habitat a été une nouvelle fois le principal contributeur de l'activité crédit avec 824 millions d'euros d'accords sur l'année et un encours en croissance de +2,7% sur 2009.

La production de crédits à la consommation atteint quant à elle 235 millions d'euros sur l'exercice.

La collecte

La bonne tenue de l'activité collecte s'est confirmée en 2009, avec un encours en hausse de +6,1% à 17 409 millions d'euros (hors TCN).

La collecte monétaire, composée des dépôts à vue et des ressources à terme, atteint 3 593 millions d'euros et progresse de +8,1% sur un an, portée par les dépôts à terme qui ont capté près de 74% des flux de collecte en 2009.

La collecte bancaire atteint un encours de 7 005 millions d'euros, en hausse de +5,0% en 2009.

Les placements sur livrets, avec une progression des encours de +7,3%, ont soutenu ce compartiment d'activité, aidé en cela par le succès des livrets A, qui bénéficient de 129 millions d'euros de flux sur 2009.

L'épargne Logement enregistre également de bonnes performances en 2009, avec un accroissement d'encours de +4,2% pour 104 millions d'euros de flux. A contrario, les encours PEP poursuivent leur contraction et baissent de -0,6%.

Par ailleurs, l'encours des produits assurance-vie progresse de +6,8% et atteint 5 384 millions d'euros, exclusivement porté par les flux sur les supports en unités de compte.

Concernant les OPCVM, à 1 350 millions d'euros, l'encours progresse de 6,5%, avec une forte composante des supports actions, les supports monétaires et obligataires s'inscrivant en recul de -1,9%.

c. Changement de méthode comptable et de présentation des comptes annuels individuels

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- la Caisse régionale d'Aquitaine applique à compter du 1^{er} janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse sur la période.

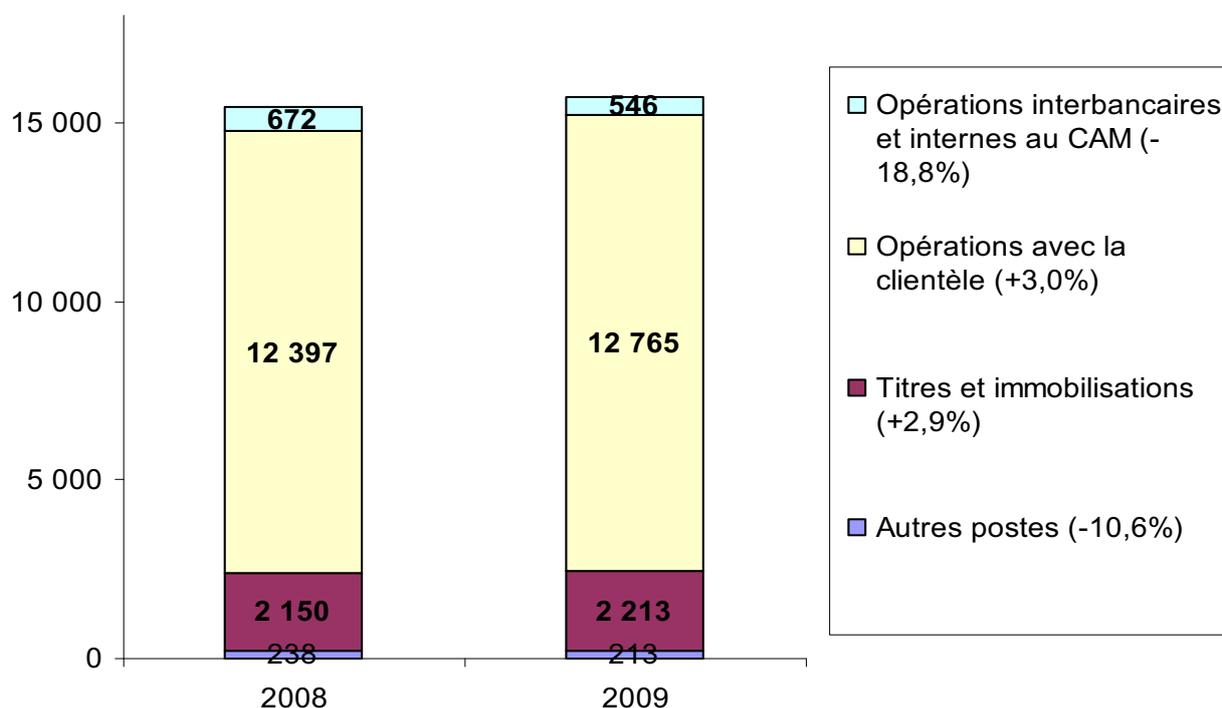
- la Caisse régionale d'Aquitaine applique à compter du 1^{er} janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

d. Les comptes sociaux : bilan et compte de résultat

LE BILAN

Le total du bilan atteint 15 737 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 15 457 millions d'euros à fin 2008, soit une progression de +1,8% sur un an, principalement liée à la croissance des encours clients.

L'ACTIF (en millions d'euros)



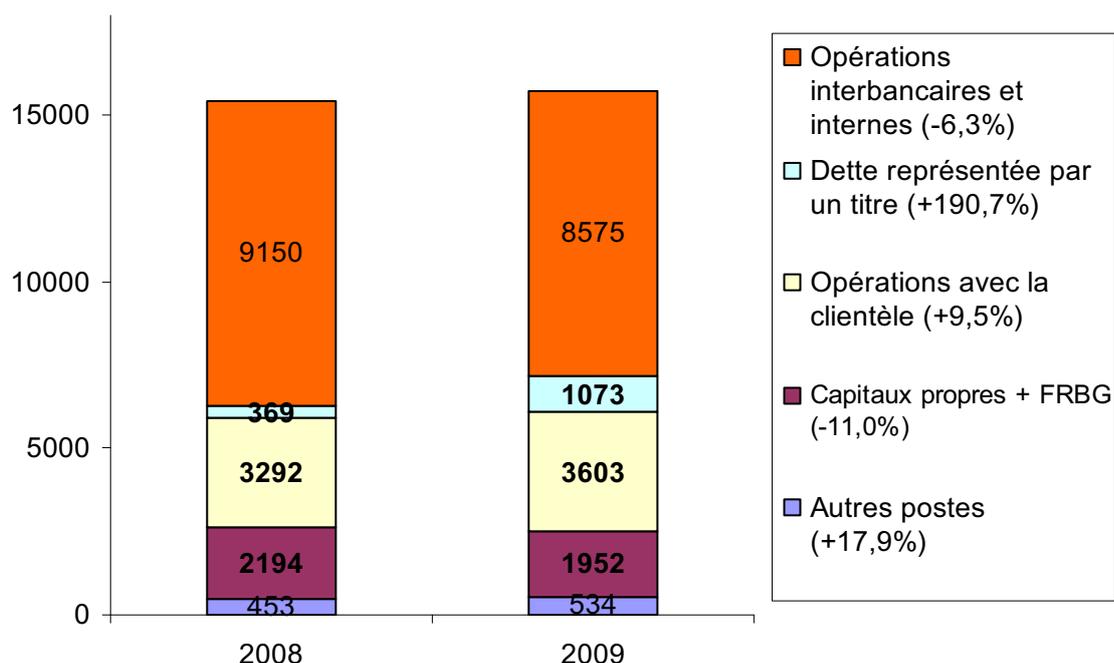
A noter l'augmentation de +368 millions d'euros (+3,0%) des opérations avec la clientèle (encours crédit), notamment sur le marché des Professionnels et des Entreprises. L'encours des créances douteuses et litigieuses s'établit à 387 millions d'euros.

Les opérations sur titres et immobilisations augmentent de +63 millions d'euros (+2,9%), du fait notamment de la participation de la Caisse régionale à l'augmentation de Capital réalisée par CA Grands Crus pour 25 millions d'euros et par la SAS Rue La Boétie pour 24,6 millions d'euros.

Le poste opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole enregistre une diminution notable de -126 millions d'euros (-18,8%), impacté par le remboursement de placements en blanc (-151 millions d'euros) décidé dans le cadre de l'optimisation de la gestion financière.

Enfin, les autres postes d'Actif, qui enregistrent principalement les opérations d'encaissement en cours à la date d'arrêté des comptes, diminuent de -25 millions d'euros (-10,6%).

LE PASSIF (en millions d'euros)



Au passif, les opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole diminuent de -575 millions d'euros (-6,3%) du fait principalement de la forte diminution de l'encours du compte courant à Crédit Agricole SA suite à la reprise des émissions de TCN en 2009.

Les Capitaux Propres diminuent de -242 millions d'euros (-11,0%), suite à la diminution du capital et des réserves liée à l'opération de rachat et d'annulation de l'intégralité des CCI.

Le poste des opérations avec la clientèle progresse de +9,5%, soit +311 millions d'euros.

Le poste dettes représentées par un titre enregistre une forte augmentation (+704 millions d'euros) due à la très forte augmentation des encours de TCN dans le cadre de la gestion du déficit de liquidité.

Enfin, les autres postes de passif augmentent de +81 millions d'euros (+17,9%).

HORS BILAN (en millions d'euros)

	2008	2009	%
ENGAGEMENTS DONNES	2 604,6	2 281,9	-12,4%
<i>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</i>	2 295,3	2 011,3	-12,4%
<i>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</i>	308,3	267,8	-13,1%
<i>ENGAGEMENTS SUR TITRES</i>	1,0	2,8	180,0%
ENGAGEMENTS RECUS	2 609,7	2 859,1	9,6%
<i>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</i>	30,8	0,0	-100,0%
<i>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</i>	2 526,9	2 802,3	10,9%
<i>ENGAGEMENTS SUR TITRES</i>	52,0	56,8	9,2%

Les engagements donnés par la Caisse régionale d'Aquitaine baissent de -12,4% par rapport à 2008 et s'élèvent à 2 281,9 millions d'euros. Les engagements reçus par le Crédit Agricole d'Aquitaine s'élèvent à 2 859,1 millions d'euros à fin 2009 (+9,6%).

A fin 2009, l'encours notionnel des instruments financiers de macro-couverture destinés à couvrir le risque global de taux d'intérêt s'élève à 1 752,00 millions d'euros. L'encours notionnel des instruments de micro-couverture atteint 386 millions d'euros.

LE COMPTE DE RESULTAT

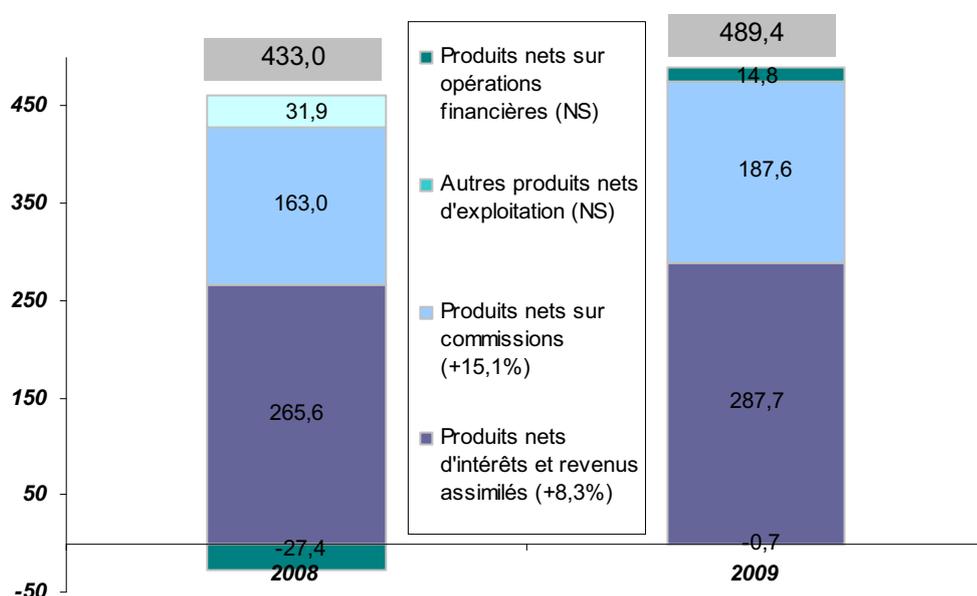
Dans une conjoncture dégradée, le Crédit Agricole d'Aquitaine enregistre sur l'année 2009 des résultats des plus satisfaisants, qui illustrent à nouveau le potentiel de résistance de son modèle de banque régionale coopérative et la pertinence de ses choix stratégiques.

LE PRODUIT NET BANCAIRE (P.N.B.) : 489,4 millions d'euros

Amorcée en 2008, la hausse du PNB d'activité s'est poursuivie et accélérée en 2009 (+10,6%), résultant d'une marge globale d'intermédiation bancaire elle-même en forte croissance.

Après une année 2008 marquée par la baisse des produits issus des placements financiers, l'exercice 2009 a vu cette tendance inversée avec un PNB Fonds Propres en hausse de +23,2%.

Au final, le Produit Net Bancaire augmente de +13,0% sur un an à 489,4 millions d'euros.



Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés augmentent ainsi fortement avec une hausse de +22,1 millions d'euros (+8,3%) par rapport à 2008. Cette hausse s'explique notamment par l'évolution des encours crédit qui progressent de +3,5%, et ce dans un contexte de baisse des taux et de reconstitution des marges crédit.

Les produits nets sur commissions sont en hausse de +24,6 millions d'euros (+15,1%), évolution principalement apportée par le reclassement comptable des commissions Assurance Décès Invalidité.

Les produits nets sur opérations financières augmentent de +42,2 millions d'euros, boostés par les reprises de provisions de dépréciations sur titres de placement. A noter que le montant des plus-values latentes sur les titres de placement s'établit à fin 2009 à +17,4 millions d'euros. Les autres produits nets d'exploitation diminuent de -32,6 millions d'euros (+7,5%), résultant du transfert des Assurances Décès Invalidité.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE) : 248,1 millions d'euros

Les charges de fonctionnement restent à nouveau en 2009 bien maîtrisées avec une diminution de -0,3%.

Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation augmente de +30,3% pour atteindre 248,1 millions d'euros (+57,7 millions d'euros). Le coefficient d'exploitation s'établit à 49,3%.

- les Frais de Personnel baissent de -0,4 millions d'euros (-0,3%) suite aux départs à la retraite et à la diminution des effectifs.
- les Autres Charges, en baisse de -3,3%, sont le reflet de la politique de maîtrise des charges de la Caisse régionale ainsi que des économies issues de la bascule en 2006 sur la plateforme informatique Atlantica.
- les Dotations aux Amortissements sont en diminution de -0,1 million d'euros (-1,1%).

LE COÛT DU RISQUE : une dotation nette de 90,3 millions d'euros

La dégradation de la conjoncture économique se traduit par un coût du risque en hausse sensible (+66,2%). Cette évolution résulte d'une progression de +25% des encours de créances douteuses et litigieuses, soit un taux de créances douteuses litigieuses de 2,98% au 31 décembre 2009 contre 2,47% en 2008.

Afin de consolider sa solidité financière, la Caisse régionale a maintenu un niveau élevé de couverture des créances douteuses et litigieuses à 72,8% et a doté ses provisions sur encours sains à 143,8 millions d'euros contre 120 millions d'euros en 2008.

LE RÉSULTAT NET : 99.6 millions d'euros

Après prise en compte de l'impôt, le résultat net s'établit à 99,6 millions d'euros, en baisse de -2,3%, par rapport au résultat net 2008, la forte progression des produits permettant de couvrir la dégradation du risque crédit.

L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'Administration a décidé le 19 février 2010 de soumettre à l'Assemblée Générale les distributions suivantes :

- 2,926 millions d'euros au titre de la rémunération des parts sociales,
- 7,669 millions d'euros au titre des dividendes des C.C.A., soit 0,62 euros par certificat.

Affectation du résultat (en euros)	
Résultat net 2009	99.576.040,42
Report à nouveau créditeur	268.935,65
Total à affecter	99.844.976,07
Intérêts aux Parts Sociales	2.926.324,41
Dividendes aux CCA	7.668.972,20
Réserve spéciale « Mécénat »	2.280,00
Réserve légale	66.935.549,60
Autres réserve	22.311.849,86

Historique des résultats distribués

En milliers d'euros

Exercice de mise en paiement	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Intérêts aux Parts sociales	3.221	3.094	3.344	3.094
Dividendes aux CCI	9.307	9.501	11.634	11.634
Dividendes aux CCA	11.875	12.122	14.843	14.843
TOTAL	24.403	24.717	29.821	29.571

e. Les comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Crédit Agricole d'Aquitaine sont établis selon les normes comptables IAS/IFRS. Ils incluent les comptes sociaux de la Caisse régionale, ceux des 107 Caisses locales, du fonds dédié Force Aquitaine constitué en juin 2007 et la mise en équivalence de la participation détenue par la Caisse régionale dans Crédit Agricole Grands Crus. Ce périmètre correspond aux dispositions de la réglementation bancaire.

La révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Le bilan consolidé

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2009 s'élève à 15 737 millions d'euros, contre 15 242 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une progression de +3,2%. Les capitaux propres s'élèvent à 2 104 millions d'euros en baisse de -1,1%, résultant principalement de la baisse du capital et des réserves liées (suite à l'opération de rachat des CCI), largement compensée toutefois par la hausse de la valorisation des titres disponibles à la vente, et plus particulièrement des titres de la SAS Rue La Boétie, holding portant la participation des Caisses régionales dans Crédit Agricole SA.

Le compte de résultat consolidé

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 476,4 millions d'euros en progression de +9,3%. Le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 234,5 millions d'euros (+22,2%). Les charges générales d'exploitation reculent à 228,7 millions d'euros (-0,9%). Il est à noter que le Résultat Brut d'Exploitation consolidé intègre les coûts informatiques liés à la construction du GIE Atlantica. Après déduction du coût du risque, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et de l'impôt sur les bénéfices, le Résultat Net Part Du Groupe s'élève à 101,1 millions d'euros, en baisse de -2,2% sur un an.

f. Activité des filiales et participations

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie du 22 juillet 2009 à hauteur de 24 600 744 euros.

Cette augmentation a été intégralement réalisée par capitalisation d'avances en compte courant :

- avance consentie en 2009 pour 21 534 200,00
- avance consentie en décembre 2007 pour 2 357 315,60
- avance consentie en 2003 pour 709 228,40

Au 31 décembre 2009, la participation dans la SAS Rue La Boétie s'élevait à 634 772 298,22 euros.

A la même date le solde des avances en compte courant s'élevait à 154 528 316,03 euros.

Le 30 juin 2009, la Caisse a participé à l'augmentation de capital de CA Grands Crus à hauteur de 25 millions d'euros, avec une libération partielle de 6 250 000 euros en 2009.

Au 31 décembre 2009, la participation dans CA Grands Crus de la Caisse régionale s'élevait à 44 444 800 euros, sa part dans le capital de la société passant ainsi de 20% à 21,43%.

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé à l'augmentation de capital de la SAS SACAM Avenir en mars 2009 ; cette participation qui s'élevait au total à 2 986 875 euros a été débloquée pour 848 272,50 euros le 06 mars 2009 et pour le solde, soit 2 138 602,50 euros, le 29 juillet 2009.

Au total la participation de la Caisse dans la SAS s'élevait à 3 056 040 euros au 31 décembre 2009.

Dans le cadre de la liquidation de la SACAM, la Caisse s'est vue octroyer en septembre 2009 des actions de la SAS SACAM Participations à hauteur de 2 346 210,06 euros ; sa participation dans cette entité s'élevait au 31 décembre 2009 à 2 360 457,33 euros.

Enfin, la Caisse régionale a participé à l'augmentation de capital de Crédit Agricole Aquitaine Expansion (CAAE) à hauteur de 2 millions d'euros, avec une libération partielle au 31 mai 2009 de 950 000 euros ; au 31 décembre 2009, la participation de la Caisse dans cette structure s'élevait à 4 millions d'euros.

La Caisse régionale a racheté le 06 avril 2009 à l'association Unicefi 47 les 2 parts que cette dernière détenait dans la SCI Campayrol, ce qui porte à 94% la participation de la Caisse régionale dans cette SCI.

La Caisse régionale a racheté le 06 avril 2009 à l'association Unidecam 33 les 460 parts que cette dernière détenait dans la SCI Turenne-Wilson, ce qui porte à 98,72% la participation de la Caisse régionale dans cette SCI.

La Caisse régionale a modifié par avenant, avec effet au 1^{er} janvier 2009, les conditions des avances en compte courant consenties à sa filiale Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière pour un total de 8,5 millions d'euros : uniformisation de leur durée (1 an reconductible) et de leur taux (1,99%).

Une nouvelle avance, d'une durée d'un an reconductible, a été consentie à cette filiale le 31 décembre 2009 pour un montant de 1,5 millions d'euros au taux de 1,21%.

Le capital de Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière a été réduit le 30 décembre 2009 de 8 037 000 € à 2 009 250 € par réduction de la valeur nominale des actions de 100 € à 25 €.

Par décision de l'Assemblée Générale du 26 octobre 2009, la Caisse régionale d'Aquitaine, associé unique de la SCI Bersol, a dissout, la SCI Bersol avec transmission universelle de son patrimoine. Le boni de confusion constaté dans les comptes de la Caisse régionale s'élève à 7 542 106 € (incluant le bénéfice 2009 de la SCI Bersol de 238 372 €).

Par ailleurs, les résultats des filiales s'établissent en 2009 comme suit :

- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (CAAI), filiale à 100% de la Caisse régionale et spécialisée dans l'intermédiation immobilière - bénéfice estimé provisoire avant certification des comptes par les Commissaires aux Comptes de 714 K€ en 2009.
- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI), filiale à 100% de la Caisse régionale et spécialisée dans les transactions immobilières - perte estimée provisoire avant certification des comptes par les Commissaires aux Comptes de -3 250 K€ en 2009.
- la SAS Crédit Agricole Expansion (C2AE), filiale à 100% de la Caisse régionale et spécialisée dans la prise de participation dans les entreprises régionales – bénéfice de 18 370 € au 30/06/2009.
- la SCI Turenne-Wilson, Société Civile Immobilière contrôlée à 98,72% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du site de Bordeaux loué à la Caisse régionale – bénéfice de 756 710 € en 2009.
- la SCI Cam du Libournais, Société Civile Immobilière contrôlée à 93% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire d'agences louées à la Caisse régionale – bénéfice de 169 344 € en 2009.
- la SCI Cam 2, Société Civile Immobilière contrôlée à 100% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire de l'agence Libourne Foch louée à la Caisse régionale – bénéfice de 1 594 € en 2009.
- la SCI Campayrol, Société Civile Immobilière contrôlée à 94% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du site d'Agen loué à la Caisse régionale et à la SA Marraud – bénéfice de 492 043 € en 2009.
- la SCI Immocam 47, Société Civile Immobilière contrôlée à 99,20% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire d'agences louées à la Caisse régionale – bénéfice de 25 687 € en 2009.
- la SCI Le Mas, Société Civile Immobilière contrôlée à 99,31% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du site d'Aire loué à la Caisse régionale – bénéfice de 553 987 € en 2009.

g. Evénements postérieurs à l'exercice 2009

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

h. Les perspectives

Pour la troisième année de son plan stratégique DESTINATION CLIENTS 2010, le Crédit Agricole d'Aquitaine demeure déterminé à progresser à nouveau vers la satisfaction de ses clients et entend les accompagner dans leurs projets. Ses performances commerciales et financières 2009, qui viennent à nouveau renforcer des fondamentaux particulièrement solides, confortent sa position de leader sur le marché et vont lui permettre de poursuivre sa mission de premier financeur sur ces territoires et accompagner ainsi ses clients pour la sortie de crise.

3. La gestion des risques

a. Le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme **l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.**

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale, s'inscrit dans le cadre du CRBF 97-02 modifié, ainsi que dans un cadre de **normes** et de **principes** déclinés aux différents niveaux d'organisation de l'entreprise, visant à répondre aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant sur les politiques de gestion et de limites de risques,
- d'implication de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive du périmètre des activités et des risques,
- de définition des tâches, de séparation des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées,
- de fixation de normes et procédures.

Ces principes sont complétés par :

- des **dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques** : de crédit, financiers, opérationnels, de non-conformité et juridiques
- un **système de contrôles permanents** réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, **et de contrôles périodiques.**

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne, trois responsables ont été désignés sur les fonctions de : **Contrôle Périodique** (Audit-Inspection), **Contrôle Permanent** et **Contrôle de la Conformité**.

Ces trois responsables se réunissent dans le cadre du **Comité de Contrôle Interne**, présidé par le Directeur Général, qui a pour mission d'orienter, coordonner et valider les activités de contrôle.

Contrôle interne consolidé

Conformément à la réglementation, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale s'applique sur **base consolidée**. Ainsi ce périmètre, révisé semestriellement, englobe les entreprises rattachées et les filiales de la Caisse régionale dont l'activité est **de nature à générer des risques**, notamment :

- GIE ATLANTICA,
- SNC CA Titres,
- GIE ATTICA,
- Grand Sud Ouest Capital SA,
- Crédit Agricole Aquitaine Immobilier,
- Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière.

Ces sociétés disposent de leur propre dispositif de contrôle interne et en produisent un reporting dans un rapport annuel qui est intégré dans le Rapport Annuel de Contrôle Interne de la Caisse régionale.

Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de crédit, de marché, de contrepartie sur titres et dérivés, de liquidité, de taux d'intérêt global) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation, et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ainsi, la Caisse régionale définit et revoit au minimum une fois par an ces dispositifs dans le cadre des comités exécutifs avant validation par le Conseil d'Administration.

Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent est basé sur la responsabilisation des différents intervenants aux processus, avec 3 niveaux de contrôles :

- **contrôles 1^{er} degré** : réalisés par l'encadrement des services ou des agences,
- **contrôles 2^{ème} degré – 1^{er} niveau** : effectués sur les opérations générées dans les services ou agences par un niveau hiérarchique supérieur ou par un service différent,
- **contrôles de 2^{ème} degré – 2^{ème} niveau** : effectués par des unités exclusivement dédiées aux fonctions de contrôle permanent.

Les points à contrôler sont notamment définis à l'aide d'une « cartographie des risques opérationnels » régulièrement mise à jour et sont réalisés avec un outil Groupe dédié (SCOPE) ; Ils font l'objet, trimestriellement, d'un reporting aux Directeurs.

Le contrôle périodique (audit interne)

Le Contrôle Périodique réalise des missions de **contrôle de 3^{ème} degré** au sein de la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne. Les missions d'audit sont réalisées par une équipe dédiée, selon une méthodologie Groupe, dans le cadre d'un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

b. Facteurs de risques

Le risque crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La politique crédit inclut la gestion de limites et se décline selon trois axes :

- aspect risque
- aspect délégation
- aspect d'engagement global et de respect des limites réglementaires.

L'intégration des limites, des notations et le respect des délégations se fait avant la prise de décision d'accord du crédit, ce qui garantit une qualité satisfaisante d'appréciation du risque à partir de l'analyse individuelle du dossier. Tout dépassement de limites par dossier est soumis à l'accord du Comité Régional des Prêts et présenté a posteriori pour information en Comité Risques et Provisions et au Conseil d'Administration.

Les limites applicables en 2009 sont détaillées par marché et sont exprimées en montant :

- pour le **marché des Entreprises**, il s'agit d'une limite d'encours en risques nets des contre-garanties par groupe de risque, qui a été fixée à 65 millions d'euros.
- en ce qui concerne **les grandes Collectivités Publiques**, la limite en encours est de 110 millions d'euros par groupe de risque.
- pour le **marché de l'Agriculture**, les limites d'encours par groupe de risque sont fixées à 20 millions d'euros pour la Viticulture et 10 millions d'euros pour les autres filières de l'agriculture.
- pour le **marché des Professionnels**, la limite d'encours par groupe de risque est fixée à 10 millions d'euros.
- sur le **marché de la Promotion Immobilière**, les limites sont les suivantes :
 - pour les filiales du groupe : 50 millions d'euros
 - 25 millions d'euros d'encours pour les sociétés respectant les conditions suivantes :

Note > = C+

Volume d'activité (EBE + produits des participations) > 5 M€

- pour les autres sociétés : < 10 millions d'euros par groupe de risque.
- sur le **marché des Particuliers**, la limite d'encours par groupe de risque est fixée à 10 millions d'euros.
- concernant les **Crédits Syndiqués**, ont été établies les limites suivantes :

- encours global : 500 millions d'euros d'autorisation
- encours :
 - par secteur d'activité \leq 100 millions d'euros
 - par contrepartie selon cotation :

A+	A	B+	B	C+	C	C-
≤ 40 M€	≤ 35 M€	≤ 30 M€	≤ 25 M€	< 20 M€	< 15 M€	< 10 M€

- enfin pour les **opérations de LBO** des limites ont été définies en 2009 :
 - encours global : 175 millions d'euros
 - opérations limitées selon cotations :

A	B	C+ /- C	C-/D+/D
≤ 25 M€	≤ 20 M€	< 15 M€	< 10 M€

Concernant le suivi des limites, à noter deux dépassements de limites au 31 décembre 2009 sur les marchés des Particuliers, un sur les Entreprises, un sur les Collectivités Publiques et un sur la promotion immobilière. Ces dépassements ont fait l'objet d'une information en Comité Risques et Provisions. En outre, le suivi semestriel des limites est présenté au Conseil d'Administration.

Chaque marché dispose d'une **politique de garanties**. Elle vise à fournir au réseau d'agences les règles en matière de garantie à appliquer dans la distribution du crédit à la clientèle. La politique de garanties limite les exclusions de délégations, en cohérence avec l'extension des délégations d'octroi.

Dans l'objectif de réduire le risque de crédit, la Caisse régionale a recours à un certain nombre de mécanismes : syndicats internes au Groupe, garanties (FONCARIS, SIAGI, OSEO).

Il est retenu dans le cadre de Bâle II que les garanties sont un facteur de réduction des risques et génèrent en cela une diminution de l'exigence en Fonds Propres.

Pour autant, si l'exigence de garanties s'accroît avec les risques que présente l'opération, la garantie ne justifie jamais le crédit. Celui-ci ne peut être consenti que parce qu'il est en adéquation avec les besoins du client et la capacité à rembourser de ce dernier.

Depuis fin 2007, **la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole, et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit** des portefeuilles de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des outils et concepts Groupe définis par Crédit Agricole SA Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2009, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 97% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients hors banque de détail, soit 4.3 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

Equivalent S&P	AAA	AA	A	BBB	BB	B	SS
% EAD 2007	12,2%	13,5%	14,4%	28,4%	23,5%	3,0%	5,0%
% EAD 2008	8,3%	10,6%	13,6%	32,9%	29,4%	1,9%	3,2%
% EAD 2009	8,0%	12,4%	13,6%	31,7%	28,4%	2,4%	3,5%

L'analyse des risques se fait à l'occasion du Comité Risques et Provisions sous la présidence du Directeur Général Adjoint.

Différents points y sont abordés régulièrement, notamment :

- la situation des risques de crédit (mensuel),
- le suivi des limites issues de la politique crédit (trimestriel),
- le suivi des usages et du dispositif Bâle II,
- une revue de portefeuille de dossiers supérieurs à 500 K€.

Des revues de portefeuille ont lieu régulièrement avec chaque marché (mensuellement pour le marché des Entreprises et tous les deux mois pour le marché des Particuliers, des Professionnels et de l'Agriculture) afin d'évaluer les risques de crédit. Ces périodicités sont supérieures à celles fixées par le CRBF 97-02.

A cette occasion, avec le marché des entreprises, la mise en œuvre d'un processus d'alerte (sur des dégradations de notation sensibles) a été engagée fin 2009.

Une provision pour dépréciation sur base collective des encours dégradés qui ne sont pas douteux, à partir d'indicateurs Bâle II a été mise en œuvre en 2007 et révisée en 2009 ; elle s'établit au 31/12/09 à un niveau de 143,8 millions d'euros. Elle est fondée sur les créances dont la notation est dégradée, à l'exception essentiellement de celles déjà dépréciées.

La Caisse régionale n'a pas de risque pays à gérer.

Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite. La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique de placement des excédents de fonds propres a été révisée en début d'année 2009 et adoptée par le conseil d'administration en mai 2009. En a découlé la définition de nouvelles orientations sur les horizons de gestion (Titres de Placement « Banking book » / Titres d'Investissement) et les allocations par compartiment (optimisation du couple risque / rendement).

Banking book

La Caisse régionale a enrichi le dispositif de suivi des risques de marché existant auparavant, rapportés au « banking book » ayant pour grandes lignes :

- **des seuils d’alerte différenciés par classe d’actifs** en cas de baisse des valorisations,
- **de nouveaux seuils d’alerte globaux** déclenchés dès l’atteinte simultanée de 2 des limites suivantes, portant sur l’impact d’une cession intégrale et immédiate du portefeuille sur le PNB de l’année courante :
 - ⇒ limite en % représentant la variation quotidienne par rapport au maximum observé depuis le 1er janvier des réserves de plus values
 - ⇒ limite en montant représentant cette variation par rapport au PNB budgété pour 2009 avec surveillance de seuils d’alerte Direction Générale et Conseil d’Administration dépendant des niveaux de repli (en % et en montant) des plus-values latentes.

Par ailleurs, un calcul de VAR portant sur le portefeuille de banking book est effectué mensuellement grâce à l’outil mis à disposition par les équipes de CAAM. Il est présenté en comité de trésorerie.

Au-delà du calcul de la VAR qui ne permet pas d’appréhender l’impact de conditions extrêmes de marchés, la Caisse régionale mesure mensuellement les effets de crises majeures sur la valorisation de son portefeuille de banking, conformément aux principes du groupe retenus pour les stress scénarios.

« Trading Book »

La Caisse régionale ne dispose plus de portefeuille de Trading au 31/12/09.

La Caisse régionale détient dans son portefeuille de titres d’investissements deux EMTN ayant chacun en sous jacent un CDO (Collateralized Debt Obligation), pour un montant placé total de 15 millions d’euros.

Ces opérations réalisées antérieurement à l’année 2009 s’inscrivaient dans un dispositif de limites d’engagement par contrepartie permettant d’allouer (sous conditions) une partie des titres d’investissements sur le segment « corporate » et de manière plus spécifique sur des supports titrisés. Ils sont valorisés au coût amorti jusqu’à leur échéance.

Le Crédit Agricole d’Aquitaine, au travers du fonds dédié « Force Aquitaine », détient depuis juin 2007, 3 millions d’euros d’une tranche AAA d’un CFXO (Collateralized Foreign eXchange Obligation). Cette opération est attachée au portefeuille de placement de la Caisse régionale : rangée dans la catégorie des fonds alternatif, elle rejoint les dispositifs de surveillance des risques de marché décrits précédemment.

La Caisse régionale n’a réalisé aucune nouvelle opération sur les dérivés de crédit et de change en 2009.

Le risque action est intégralement rapporté au portefeuille de banking book (portefeuille de placement). L’allocation sur cette classe d’actif est déterminée en début d’année lors de la révision de la politique de placement. L’essentiel des placements effectués sur cette catégorie a fait l’objet de couvertures sous forme d’achat d’options au cours du dernier trimestre 2009.

Le risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).

La Gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) repose sur un ensemble d'outils de pilotage ayant pour objectif d'optimiser la structure du bilan de la Caisse régionale afin de pérenniser et d'optimiser le Produit Net Bancaire.

Un nouveau dispositif de mesure et de limites du risque de taux, encadrant la gestion financière de la Caisse régionale a été adopté par le conseil d'administration d'avril 2009 :

- le risque de taux sur l'année est désormais mesuré par la sensibilité des Fonds propres, du PNB et du RBE à une variation uniforme des taux de marché de 2%.
- la méthode de calcul du risque global de taux d'intérêt de la Caisse régionale d'Aquitaine demeure celle des Gaps Statiques : écoulement des encours de bilan en stock sans activité nouvelle, dans la perspective d'une cessation à terme des activités.

Pour mesurer son exposition au risque de taux, la Caisse régionale calcule chaque trimestre au moyen de l'outil Cristaux 2 (outil groupe) les gaps statiques taux fixe et inflation sur des durées de 1 mois à 30 ans, par pas mensuels sur les deux premières années puis par pas annuels

Un scénario catastrophe est calculé au minimum une fois par an et présenté au conseil d'administration

A noter que l'option prise par la Caisse régionale pour entrer, à compter du 1er janvier 2005 dans le système des Avances Miroirs Structurées (AMS) proposé par Crédit Agricole S.A., continue de modifier de façon importante le risque de taux de la Caisse et par la même sa politique de couverture.

Les limites retenues sont conformes aux préconisations actuelles de CA.sa.

Elles sont basées sur la sensibilité, c'est-à-dire l'impact d'une variation des taux de 200bp sur :

- les fonds propres : limite = 10% (somme des impacts actualisés sur 30 ans)
- le PNB : limite= 4% (somme des impacts actualisés sur 1 an)
- le RBE : limite 10% (somme des impacts actualisés sur 1 an)

La Direction financière présente le reporting sur le risque de taux et le suivi des limites au Comité Actif-Passif qui se réunit tous les trimestres. Ce Comité fixe les orientations sur la gestion du risque global de taux d'intérêt et décide des mesures de couverture. Il veille au respect des limites, valide la charte, ses modifications ou compléments, et prépare le reporting au Conseil d'Administration. Les opérations de couverture décidées par le Comité Actif-Passif sont mises en œuvre par le service Trésorerie et contrôlées par le Gestionnaire Actif-Passif.

La dernière analyse du risque de taux en 2009 a été réalisée sur l'arrêté de septembre. Au 3ème trimestre, la Caisse régionale d'Aquitaine est exposée à la hausse des taux sur les six premières années, à la baisse sur les années 7 à 12 puis à nouveau à la hausse au-delà de cette durée.

Les limites de sensibilité sont respectées à l'exception de l'année 2010 (dépassement de 113 millions d'euros soit 19%).

Les opérations de couverture décidées lors du dernier comité Actif Passif de l'année 2009 ont ramené l'exposition de la Caisse régionale dans les limites de gestion validées.

Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole SA assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du Groupe.

L'accroissement important des encours de crédits sur ces dernières années a amené la Caisse régionale à porter une attention toute particulière à ses besoins de liquidité. A ce titre, le Comité Actif-Passif intègre une approche spécifique du risque de liquidité. Le suivi et la gestion du risque de liquidité sont confiés à la Direction Financière, au sein de l'activité de gestion globale de bilan.

La Caisse régionale a revu en 2009 sa politique de gestion du risque de liquidité dans le cadre des travaux engagés au niveau du groupe pour élaborer un dispositif visant à répondre aux exigences réglementaires.

Ces orientations ont été validées par le Conseil d'Administration en avril 2009.

Le Comité de Gestion Actif-Passif fixe les limites et décide, sur proposition de la Direction Financière, des programmes à engager pour gérer et couvrir les risques. Après décision, ces actions sont mises en œuvre par le service Trésorerie, contrôlées par le gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité de Gestion Actif-Passif.

Le programme de couverture 2009 a été élaboré pour couvrir :

- le risque d'illiquidité à court terme : encadré par un dispositif de limite permettant de vérifier qu'à tout moment, en cas de crise (systémique ou liée au groupe), le groupe peut compenser le fait qu'il n'a plus accès aux refinancements de marché par ses réserves tout en poursuivant son activité. L'approche consiste à mesurer les cash-flows susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est (ou peut-être) constamment positif.

Dans sa dernière version la limite de liquidité court terme retenue par la Caisse régionale au 3^{ème} trimestre s'élève à 1048 millions d'euros. Elle exprime le potentiel de transformation maximal à court terme de la Caisse régionale

- le risque de liquidité à moyen et long terme apprécié comme un risque :
 - d'illiquidité ou de concentration d'échéances
 - de prix ou de transformation (le coût futur des refinancements peut amputer la rentabilité de la banque)

L'approche qui prévaut dans le groupe est celle du calcul de Gaps de Liquidité permettant d'analyser les excédents et déficits de liquidité par maturité en modélisant l'écoulement des ressources et les emplois du bilan.

Ce programme a porté sur :

- des opérations de refinancement interbancaires (émission de TCN),
- des remboursements d'emprunts et de placements en blanc auprès de CASA
- des remboursements d'avances globales auprès de CASA
- le recours maximum aux mécanismes de refinancement spécifiques auprès des guichets de la SFEF, quote-part des émissions de covered bonds et autres avances structurées adossées à de la collecte groupe.
- et sur l'optimisation des conditions de refinancement des activités (en montants et durées) auprès de la clientèle (DAV, DAT, TCN, produits d'épargne)

Le Coefficient de Liquidité et les ratios d'observation (ratios projetés) sont calculés trimestriellement, selon la procédure définie dans le corpus de Crédit Agricole SA au moyen de l'outil BAFICAM. La norme réglementaire est fixée à 100% minimum, Crédit Agricole SA recommande aux Caisses régionales le respect d'un seuil de 120%.

Nature de l'indicateur	Seuil réglementaire	Recommandation Crédit Agricole SA	Cible interne CR	Mesure	
				12/08	12/09
Coefficient de liquidité	100%	<u>120%</u>	>100%	137%	151%

Les dispositifs ci-dessus présentés feront l'objet d'ajustements dans le courant de l'année 2010 conformément aux réponses qui seront apportées aux nouvelles exigences réglementaires.

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures internes, des personnels, des systèmes ou résultant d'événements extérieurs. Cette définition englobe les 7 catégories de risques Bâle II : fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, relations clientèle, produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes et traitement des opérations et gestion des processus.

En 2009, une révision de la cartographie des risques opérationnels a été réalisée sur l'ensemble des domaines et activités de la Caisse régionale.

De même, les scénarii majeurs (risques potentiels d'une gravité extrême) ont été réévalués.

La gestion des risques opérationnels s'est enrichie d'informations externes diffusées de façon régulière (benchmarks, tableau de distorsion de collecte) à partir de l'exploitation des historiques constitués par les Caisses régionales pendant 5 ans.

De même, des processus d'alerte relatifs à des incidents particuliers sont désormais transmis à tous les échelons de responsabilité selon des conditions prédéfinies (Direction Générale, Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, Comité d'Audit, Conseil d'Administration, Crédit Agricole S.A.) ceci afin d'assurer une transparence, une prise de connaissance et un traitement rapide d'incidents de montants significatifs.

Les calculs d'exigences de fonds propres ont permis, grâce au choix fait par le Groupe Crédit Agricole d'une méthode de calcul dite « avancée », de diminuer le niveau de fonds propres requis par l'évaluation personnalisée du niveau de risque de la Caisse régionale et la prise en compte, dans les limites réglementaires autorisées, de la notion d'assurance.

Au travers de l'ensemble de ces traitements et évolutions, l'objectif recherché est de disposer d'un véritable outil de gestion et de maîtrise des risques opérationnels, axé sur la prévention.

Dispositif de contrôle de la conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme font l'objet de moyens spécifiques d'encadrement : suivi des opérations, formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, suivi des rapports d'audit, validation des nouveaux produits, suivi des risques opérationnels etc.

Dans l'objectif de contribuer à l'évolution de son dispositif, la Caisse régionale a mené notamment les actions suivantes en 2009 :

- poursuite du plan de documentation de l'ensemble de la clientèle particulière (projet COCLICO),
- amélioration des outils d'aide à la vente de l'épargne afin d'intégrer totalement la réglementation de la directive MIF dans les outils de commercialisation,
- poursuite du déploiement de l'outil national de lutte contre le blanchiment NORKOM

Tous ces dispositifs qui font l'objet d'un suivi par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA., ont pour but d'assurer à la Caisse régionale un développement commercial durable et conforme, au service de sa région et de ses clients.

c. Les normes prudentielles

Le ratio de solvabilité européen (BALE II), qui mesure le rapport entre les fonds propres et les engagements pondérés, s'élève à 13,06% au 31 décembre 2009. La norme exigée par la Commission Bancaire est de 8%.

Par ailleurs, le coefficient de liquidité qui mesure le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois s'élève à 151,2% au 31 décembre 2009, dépassant ainsi la norme minimale requise de 100% par le Comité de la Réglementation Bancaire dans son règlement n° 88-01.

Enfin, selon les termes du règlement n° 93-05 du Comité de la Réglementation Bancaire, les règles de division des risques sont respectées :

- aucun crédit à un même emprunteur ne dépasse 25% des fonds propres,
- l'ensemble des risques encourus du fait des opérations réalisées par les clients dont la somme des concours excède 10% des fonds propres, ne dépasse pas 8 fois le montant de ces fonds propres.

4. Structure du capital de la société

a. Répartition du capital

	Nombre	Montant (en €)	Structure
Parts sociales	29 837 875	91 005 518,75	70,69%
Certificats Coopératifs d'investissement	0	0	0
Certificats Coopératifs d'associés	12 369 310	37 726 395,50	29,31%
TOTAL	42 207 185	128 731 914,25	100,00%

b. Participation des salariés au capital social

<i>En nombre</i>	31/12/2009
CCI détenus par les salariés pour leur compte propre	0
CCI détenus par les salariés par l'intermédiaire de leur PEE	0
Total CCI Détenus par les salariés	0
Titres composants le capital social	42 207 185
Participation des salariés au capital social de la CR	0%

5. Délais de règlement des fournisseurs

En application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi «LME», complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 du code du commerce, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine publie pour la première fois en 2009 des informations sur les délais de règlement des fournisseurs.

La Caisse régionale règle les factures au fur et à mesure de leur enregistrement en comptabilité ; les opérations constituant le solde créditeur du compte fournisseurs au 31 décembre 2009, soit 27 596,87 euros, ont été réglées en janvier 2010.

100% **A**quitaine
ca-aquitaine.fr

**ma banque
je l'ai choisie
responsable**

- 1^{er} financeur de l'économie régionale
- Plus de 800 000 clients qui nous confient leurs projets
- Des conseillers qui n'ont aucun intérêt à me recommander une solution plutôt qu'une autre

**ET, J'AGIS À SES CÔTES EN
REJOIGNANT LES 130 000 SOCIÉTAIRES**



AQUITAINE
BANQUE ET ASSURANCES

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF		
(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées	91 699	90 583
Caisse, banques centrales	78 512	73 925
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)	0	0
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	13 187	16 658
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	454 592	581 472
Opérations avec la clientèle (Note 4)	12 765 145	12 396 776
Opérations sur titres :	1 127 660	1 125 947
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	575 410	608 055
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	552 250	517 892
Valeurs immobilisées	1 084 957	1 022 139
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	922 723	879 427
Parts dans les entreprises liées (Notes 6 et 7)	59 472	35 182
Immobilisations incorporelles (Note 7)	3 826	3 746
Immobilisations corporelles (Note 7)	98 936	103 784
Capital souscrit non versé	0	0
Actions propres	0	2 091
Comptes de régularisation et actifs divers	213 106	238 277
Autres actifs (Note 8)	84 731	82 443
Comptes de régularisation (Note 8)	128 375	155 834
TOTAL ACTIF	15 737 159	15 457 285

PASSIF		
(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées	16 107	13 216
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	16 107	13 216
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	8 559 044	9 136 571
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	3 603 268	3 291 740
Dettes représentées par un titre (Note 12)	1 072 632	369 075
Comptes de régularisation et passifs divers	242 807	237 389
Autres passifs (Note 13)	87 326	58 480
Comptes de régularisation (Note 13)	155 481	178 909
Provisions et dettes subordonnées	291 648	215 367
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	205 232	174 552
Dettes subordonnées (Note 17)	86 416	40 815
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	0	0
Capitaux propres hors FRBG : (Note 18)	1 951 653	2 193 927
Capital souscrit	128 732	150 905
Primes d'émission	969 017	1 130 605
Réserves	740 828	797 771
Ecart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	13 231	12 637
Report à nouveau	269	86
Résultat de l'exercice	99 576	101 923
TOTAL PASSIF	15 737 159	15 457 285

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DONNES	2 281 970	2 604 548
Engagements de financements	2 011 343	2 295 300
Engagements de garantie	267 811	308 296
Engagements sur titres	2 816	952
ENGAGEMENTS RECUS	2 859 196	2 609 658
Engagements de financement	28	30 764
- Engagements de garantie	2 802 352	2 526 942
Engagements sur titres	56 816	51 952

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés (Notes 25)	638 306	714 749
Intérêts et charges assimilées (Note 25)	-394 164	-501 030
Revenus des titres à revenu variable (Note 26)	43 568	51 901
Commissions (produits) (Note 27)	231 393	193 619
Commissions (charges) (Note 27)	-43 830	-30 657
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 28)	891	-6 632
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 29)	13 870	-20 807
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 30)	1 594	35 129
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 30)	-2 265	-3 272
PRODUIT NET BANCAIRE	489 363	433 000
Charges générales d'exploitation (Note 31)	-227 898	-229 117
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-13 385	-13 534
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	248 080	190 349
Coût du risque (Note 32)	-90 333	-54 353
RESULTAT D'EXPLOITATION	157 747	135 996
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 33)	2 448	508
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	160 195	136 504
Résultat exceptionnel (Note 34)	-29	-433
Impôt sur les bénéfices (Note 35)	-59 996	-31 591
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-594	-2 557
RESULTAT NET	99 576	101 923

Note 37 : proposition d'affectation des résultats

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale d'Aquitaine, 107 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale d'Aquitaine est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale d'Aquitaine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,17 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,39 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0,44 % de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient au 31 décembre 2009 29,31% du capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine par le biais des Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale d'Aquitaine au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2009

L'assemblée Générale Extraordinaire de la Caisse régionale en date du 26 octobre 2009, dont les décisions ont été approuvées par l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de CCI et l'Assemblée Générale Spéciale du porteur unique de CCA, a décidé :

- La modification des Contrats d'Emission de CCI par l'introduction d'une clause de rachat de la totalité des CCI en circulation à l'initiative de la Caisse régionale,
- L'octroi d'une autorisation au conseil d'administration pour racheter la totalité des CCI en circulation au prix de 33,60 euros par CCI dans le cadre de la mise en œuvre de la Clause de Rachat introduite dans les Contrats d'Emission,
- L'octroi d'une autorisation au conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation de la totalité des CCI en circulation.

Consécutivement, la Caisse régionale a procédé au rachat global des 9 695 000 CCI émis par la Caisse régionale, au prix de 33,60 euros (hors CCI autoportés) et à la réduction du capital.

L'arrêt de la cotation par Euronext du CCI de la Caisse régionale est intervenu le 24 novembre 2009 et la radiation du code valeur par Euroclear à l'issue de la journée du 26 novembre 2009.

Le règlement du rachat aux porteurs a été effectué le 30 novembre 2009 par l'intermédiaire de CACEIS Corporate Trust.

Cette opération s'est traduite par une diminution des fonds propres de la Caisse régionale de 320 538 330,06 euros, imputée de la manière suivante :

- « Capital – CCI souscrits par le public » pour 29 569 750 euros,
- « Prime d'émission des CCI » pour 148 769 410,57 euros,
- « Primes et écarts de fusion » pour 12 818 000 euros,
- « Autres réserves » pour 129 381 169,49 euros.

Par ailleurs, les CCI autoportés par la Caisse dans le cadre de son contrat de liquidité (69 514 CCI pour un montant de 1 067 730,54 euros) et dans le cadre de son programme de rachat (205 647 CCI pour un montant de 2 964 009,12 euros) ont été annulés ; ce contrat de liquidité et ce programme de rachat ont été clôturés.

En fin d'année, il a été procédé à une émission de 2 425 000 parts sociales de la Caisse régionale au prix unitaire de 3,05 euros, soit un montant de 7 396 250 euros. Ces parts sociales ont été souscrites par les Caisses locales rattachées à la Caisse d'Aquitaine par capitalisation de leurs comptes courants bloqués, inscrits dans les livres de la Caisse en dettes subordonnées.

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie du 22 juillet 2009 à hauteur de 24 600 744 euros.

Cette augmentation a été intégralement réalisée par capitalisation d'avances en compte courant :

- Avance consentie en 2009 pour 21 534 200,00
- Avance consentie en décembre 2007 pour 2 357 315,60
- Avance consentie en 2003 pour 709 228,40

Au 31 décembre 2009, la participation dans la SAS Rue La Boétie s'élevait à 674 772 298,22 euros.

A la même date le solde des avances en compte courant s'élevait à 154 528 316,03 euros.

Le 30 juin 2009, la Caisse a participé à l'augmentation de capital de CA Grands Crus à hauteur de 25 000 000 euros, avec une libération partielle de 6 250 000 euros.

Au 31 décembre 2009, la participation dans CA Grands Crus de la Caisse régionale s'élevait à 44 444 800 euros, sa part dans le capital de la société passant ainsi de 20 % à 21,43%.

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé à l'augmentation de capital de la SAS SACAM Avenir en mars 2009 pour un montant total de 2 986 875 euros ; au total la participation de la Caisse dans la SAS s'élevait à 3 056 040 euros au 31 décembre 2009.

Dans le cadre de la liquidation de la SACAM, la Caisse s'est vue octroyer en septembre 2009 des actions de la SAS SACAM Participations à hauteur de 2 346 210,06 euros ; sa participation dans cette entité s'élevait au 31 décembre 2009 à 2 360 457,33 euros.

Enfin, la Caisse régionale a participé à l'augmentation de capital de Crédit Agricole Aquitaine Expansion (CAAE) à hauteur de 2 000 000 euros, avec une libération partielle au 31 mai 2009 de 950 000 euros ; au 31 décembre 2009, la participation de la Caisse dans cette structure s'élevait à 4 000 000 euros.

1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2009

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale d'Aquitaine sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale d'Aquitaine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale d'Aquitaine est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse régionale d'Aquitaine applique à compter du 1er janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises.
L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'Entité sur la période.

- La Caisse régionale d'Aquitaine applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces informations sont présentées en note 38.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit la Caisse régionale d'Aquitaine à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale s'élève à 1 548 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 921 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

La Caisse régionale a comptabilisé une décote sur ces créances restructurées pour un montant de 187 milliers d'euros contre 205 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale d'Aquitaine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale d'Aquitaine par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale d'Aquitaine a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes qui leur sont attachés sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt pour les titres cotés) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale d'Aquitaine applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale d'Aquitaine, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	30 ans
Installations techniques	20 ans
Agencements	10 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 5 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	Linéaire 5 ans
Mobilier	Linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale d'Aquitaine applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale d'Aquitaine constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de sa participation à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Caisse régionale d'Aquitaine sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

2.8 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale d'Aquitaine a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse s'établit à 5,5 milliers d'euros.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par les accords d'entreprise du 29 juin 2007, qui définissent notamment une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale d'Aquitaine applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, elle provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse régionale d'Aquitaine a opté pour une externalisation auprès de la compagnie d'assurance PRÉDICA, qui assure ainsi le versement des indemnités de fin de carrière des salariés de la Caisse et le paiement des retraites complémentaires des cadres dirigeants.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.12 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale.

2.13 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR
DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE							Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	*Total en principal	*Créances rattachées			
ETABLISSEMENTS DE CREDIT									
Comptes et prêts :									
· à vue	62				62		62	3 431	
· à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0	0	
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts subordonnés	0	0	0	13 070	13 070	55	13 125	13 227	
Total	62	0	0	13 070	13 132	55	13 187	16 658	
Dépréciations VALEUR NETTE AU BILAN							13 187	16 658	
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE									
Comptes ordinaires	12 656	0	0	0	12 656	0	12 656	16 065	
Comptes et avances à terme	131 243	126 920	95 614	2 139	355 916	17 703	373 619	497 103	
Prêts subordonnés	0	0	0	68 200	68 200	116	68 316	68 305	
Total	143 899	126 920	95 614	70 339	436 772	17 819	454 591	581 473	
Dépréciations VALEUR NETTE AU BILAN							454 591	581 473	

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 81 270 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille souscrits auprès d'établissements de crédit s'élèvent à 58 854 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

CREANCES	DUREE RESIDUELLE							
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	*Total en principal	*Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE								
Créances commerciales	24 306	1 453	0	0	25 759	0	25 759	32 498
Autres concours à la clientèle	940 540	1 283 203	4 275 165	6 337 270	12 836 178	101 677	12 937 855	12 518 868
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	81 773				81 773	1 563	83 336	77 536
Dépréciations					0		-281 804	-232 126
VALEUR NETTE AU BILAN							12 765 146	12 396 776

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 72 800 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille souscrits auprès de la clientèle s'élèvent à 15 029 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 365 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2009 contre 985 millions d'euros au 31 décembre 2008.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2009					31/12/2008				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	5 304 496	71 935 166	25 987	51 468	20 365	5 183 338	59 144	22 087	39 822	18 995
- Agriculteurs	1 759 888	266	85 853	123 153	78 975	1 751 072	132 855	83 153	108 415	74 507
- Autres professionnels	1 705 477	62 669	32 996	41 897	25 734	1 735 545	56 707	32 968	37 520	25 422
- Société financières	360 292	4 074	0	3 621	0	136 847	1 229	0	982	0
- Entreprises	2 882 662	81 685	32 211	61 243	24 008	2 706 789	59 352	28 856	44 908	21 578
- Collectivités publiques	996 927	112	112	112	112	1 078 303	112	112	112	112
- Autres agents économiques	37 207	489	449	309	309	37 008	836	787	368	367
TOTAL	13 046 949	387 230	177 608	281 803	149 503	12 628 902	310 235	963	232 127	140 981

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	31/12/2009					31/12/2008
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :						
· dont surcote restant à amortir						
· dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan	-	-	-	-		
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
· Emis par organismes publics						
· Autres émetteurs		48 520		516 746	565 266	602 233
- dont surcote restant à amortir				4 576	4 576	5 333
- dont décote restant à amortir				4 442	4 442	5 409
Créances rattachées		1 185		12 072	13 257	14 050
Dépréciations		-3 112			-3 112	-8 228
Valeur nette au bilan		46 593		528 818	575 411	608 055
Actions propres (CCI)						2 091
Valeurs nettes au bilan						2 091
Actions et autres titres à revenu variable		558 953			558 953	533 815
Créances rattachées						
Dépréciations		-6 703			-6 703	-15 923
Valeur nette au bilan		552 250			552 250	517 892
Total valeurs nettes		598 843		528 818	1 127 661	1 128 038
Valeurs estimatives		624 728		526 586	1 151 314	1 092 547

Commentaires :

Valeurs estimatives (hors créances rattachées) :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 17 254 milliers d'euros au 31/12/2009, alors qu'au 31/12/2008 ce même portefeuille enregistrait une moins value latente nette estimée de 10 168 milliers d'euros.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 9 840 milliers d'euros au 31/12/2009, alors qu'au 31/12/2008 ce même portefeuille enregistrait une moins value latente nette estimée de 33 239 milliers d'euros.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/2009	Encours nets 31/12/2008
Administration et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	372 507	413 843
Sociétés financières	575 547	527 035
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	179 607	185 069
Divers et non ventilés	0	0
Total en principal	1 127 661	1 125 947

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)

	31/12/2009				31/12/2008			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	565 266	0	558 953	1 124 219	602 233	0	533 815	1 136 048
dont titres cotés	444 266	0	6 410	450 676	461 239	0	11 592	472 831
dont titres non cotés (1)	121 000	0	552 543	673 543	140 994	0	522 223	663 217
Créances rattachées	13 256	0	0	13 256	14 049	0	0	14 049
Dépréciations	3 112	0	6 703	9 815	8 228	0	15 923	24 151
Valeurs nettes au bilan	575 410	0	552 250	1 127 660	608 054	0	517 892	1 125 946

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 522 003 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 470 677 milliers d'euros

OPCVM étrangers de capitalisation 24 122 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 130 019 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2009 s'élève à 126 436 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2009 :

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	357 590	363 739
- OPCVM obligataires	79 663	86 121
- OPCVM actions	70 726	78 280
- OPCVM autres	50 974	50 116
TOTAL	558 953	578 256

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	8 004	32 454	273 770	251 039	565 267	13 256	578 523	616 282
Dépréciations					0		3 112	8 228
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	565 267	13 256	575 411	608 054
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	0	0	0	0

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)
				Brutes	Nettes		
FILIALES ET PARTICIPATIONS							
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE							
- Autres parts dans les entreprises liées (détail)	EUR						
CA Grands Crus(1)	EUR	79 529	21,43	44 445	44 175	0	944
CAAAI(1)	EUR	7 271	100,00	8 037	2 077	9 000	-2 707
CAAE(2)	EUR	3 985	100,00	4 000	4 000	0	18
- Autres titres de participation (détail)	EUR			728 078	726 775	170 382	
Grand Sud Ouest Capital (1)	EUR	104 877	36,54	10 115	10 115	0	523
Grands Crus Investissements(1)	EUR	23 280	8,14	1 982	1 982	0	-455
SAS SACAM Développement (1)	EUR	756 704	5,01	36 602	36 602	15 854	39 839
SAS SACAM International (1)	EUR	856 301	3,92	35 315	34 750	0	-44 237
SAS SACAM Participations (1)	EUR	234	3,26	2 360	2 360	0	11
SAS SACAM Avenir (1)	EUR	2 059	3,46	3 056	3 056	0	-1
SAS Rue La Boétie (1)	EUR	15 558 121	3,92	634 772	634 772	154 528	32
CA Titres (1)	EUR	40 543	2,35	1 388	1 388	0	50
SAS SACAM Fireca (1)	EUR	52 537	3,33	2 488	1 750	0	1 479
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE							
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)	EUR			220	220	0	
- Autres titres de participations (ensemble)	EUR			4 454	4 017	765	
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				789 234	781 264	180 147	

(1) Capitaux propres et résultat sur l'exercice 2008

(2) Capitaux propres et résultat sur l'exercice 2009

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	56 702	50 472	29 702	26 682
· Titres cotés				
· Avances consolidables	9 000	9 000	8 500	8 500
· Créances rattachées				
· Dépréciations	-6 230		-3 020	
Valeur nette au bilan	59 472	59 472	35 182	35 182
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés	732 534	1 067 279	702 608	1 040 266
· Titres cotés				
· Avances consolidables	174 096	173 543	171 939	171 883
· Créances rattachées	13 797	13 797	309	309
· Dépréciations	-2 293		-1 510	
Sous-total titres de participation	918 134	1 254 619	873 346	1 212 458
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	3 861	3 861	3 861	3 861
· Titres cotés				
· Avances consolidables	718	718	2 190	2 190
· Créances rattachées	10	10	32	32
· Dépréciations	0			
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 589	4 589	6 083	6 083
Valeur nette au bilan	922 723	1 259 208	879 429	1 218 541
Total des titres de participation	982 195	1 318 680	914 611	1 253 723

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2009
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	29 702	27 000		0	56 702
Avances consolidables	8 500	500			9 000
Créances rattachées					
Dépréciations	-3 020	-5 960	2 750	0	-6 230
Valeur nette au bilan part entreprises liées	35 182	21 540	2 750	0	59 472
Titres de participation :	873 346	46 183	-1 395	0	918 134
Valeurs brutes	871 493	31 985	-580	18	902 916
Avances consolidables	3 054	1 446	-786		3 714
Créances rattachées	309	13 815	-309	-18	13 797
Dépréciations	-1 510	-1 063	280	0	-2 293
Autres titres détenus à long terme :	6 083	120	-1 614	0	4 589
Valeurs brutes	3 861				3 861
Avances consolidables	2 190	110	-1 582		718
Créances rattachées	32	10	-32		10
Dépréciations					
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	879 429	46 303	-3 009	0	922 723
Actions propres	1 271	1 693	-2 964		0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	915 882	69 536	-3 223	0	982 195

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mvts	31/12/2009
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	241 693	8 813	914	0	249 592
Amortissements et dépréciations	-137 909	-13 359	612	0	-150 656
Valeur nette au bilan	103 784	-4 546	302	0	98 936
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	8 008	107	0	0	8 115
Amortissements et dépréciations	-4 262	-26	0	0	-4 288
Valeur nette au bilan	3 746	81	0	0	3 827
TOTAL	107 530	-4 465	302	0	102 763

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2009	31/12/2008
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	4 321	1 524
- Comptes de stock et emplois divers	1 079	879
- Débiteurs divers	78 981	79 336
- Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	
- Comptes de règlement	350	704
Valeur nette au bilan	84 731	82 443
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	21 954	36 251
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	72	49
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
- Charges constatées d'avance	3 140	2 692
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 892	10 596
- Autres produits à recevoir	53 831	77 218
- Charges à répartir	1 155	325
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
- Autres comptes de régularisation	44 330	28 702
Valeur nette au bilan	128 374	155 833
Valeur au bilan	213 105	238 276

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)

	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur opérations interbancaires et assimilées	0	0				0
Sur créances clientèle	232 126	139 539	-87 131	-2 731		281 803
Opérations sur titres	28 681	7 811	-18 153			18 339
Valeurs immobilisées	1 333	58	-232			1 159
Autres actifs						0
Total des dépréciations - Actif	262 140	147 408	-105 516	-2 731	0	301 301

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTE	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
· à vue	2 993				2 993		2 993	2
· à terme				13 070	13 070	43	13 113	13 214
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	2 993	0	0	13 070	16 063	43	16 106	13 216
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	111 686				111 686		111 686	589 397
Comptes et avances à terme	1 072 018	2 143 978	2 605 301	2 597 823	8 419 120	28 237	8 447 357	8 547 174
VALEUR AU BILAN	1 183 704	2 143 978	2 605 301	2 597 823	8 530 806	28 237	8 559 043	9 136 571

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

DETTES	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires créditeurs	2 668 415				2 668 415	43	2 668 458	2 520 194
Comptes d'épargne à régime spécial :	92 656	0	0	0	92 656		92 656	41 237
· à vue	92 656				92 656		92 656	41 237
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle	176 160	79 494	557 318	2 139	815 111	27 043	842 154	730 308
· à vue					0		0	
· à terme	176 160	79 494	557 318	2 139	815 111	27 043	842 154	730 308
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	2 937 231	79 494	557 318	2 139	3 576 182	27 086	3 603 268	3 291 739

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Particuliers	1 911 327	1 777 075
Agriculteurs	506 066	411 809
Autres professionnels	302 728	297 340
Sociétés financières	30 187	6 193
Entreprises	735 480	702 076
Collectivités publiques	27 512	14 554
Autres agents économiques	89 968	82 692
Total en principal	3 603 268	3 291 739
Valeur au bilan	3 603 268	3 291 739

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

DETTES	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE								
Bons de caisse					0		0	
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables	539 370	223 799	55 250	247 992	1 066 411	6 221	1 072 632	369 076
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEUR AU BILAN	539 370	223 799	55 250	247 992	1 066 411	6 221	1 072 632	369 076

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2009	31/12/2008
AUTRES PASSIFS (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	139	0
- Comptes de règlement et de négociation	0	0
- Créditeurs divers	60 929	47 676
- Versements restant à effectuer sur titres	26 258	10 805
Valeur au bilan	87 326	58 481
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	16 298	19 986
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
- Produits constatés d'avance	42 114	34 557
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	10 100	11 335
- Autres charges à payer	57 634	66 348
- Autres comptes de régularisation	29 335	46 683
Valeur au bilan	155 481	178 909
Valeur au bilan	242 807	237 390

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mvts	Solde au 31/12/2009
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0	1 487	-1 381	-106		0
- Provisions pour autres engagements sociaux	1 280	695	-416	-338		1 221
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	76	756		-746		86
- Provisions pour litiges fiscaux (1)	93	0	-93	0		0
- Provisions pour autres litiges	8 553	4 585	-340	-1 309		11 489
- Provisions pour risques de crédit (2)	120 011	23 838	0	0	0	143 849
- Provisions pour risques opérationnels (3)	16 895	2 552	0	-1 884	0	17 563
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	17 540	5 770	0	-6 200	0	17 110
- Autres provisions (5)	10 104	9 215	-856	-4 551	0	13 912
Valeur au bilan	174 552	48 898	-3 086	-15 134	0	205 230

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 15 ci-après.

(5) y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

Commentaires :

Dans le cadre du Droit Individuel de Formation, les droits acquis restant dus au 31 décembre 2009 s'élèvent à 100 342 heures ; les droits pris en 2009 s'élèvent de leur côté à 27 529 heures

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 475 000	1 280 000
Ancienneté de plus de 10 ans	548 000	638 000
Total plans d'épargne-logement	2 023 000	1 918 000
Total comptes épargne-logement	465 000	476 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 488 000	2 394 000

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	164 560	157 840
Comptes épargne-logement :	502 510	479 810
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	667 070	637 650

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 980	2 890
Ancienneté de plus de 10 ans	3 700	2 360
Total plans d'épargne-logement	6 680	5 250
Total comptes épargne-logement	10 430	12 290
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17 110	17 540

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2009	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	5 250	1 960	530	6 680
Comptes épargne-logement :	12 290	3 810	5 670	10 430
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17 540	5 770	6 200	17 110

**NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,
REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dette actuarielle au 1er janvier	23 084	30 196
Coûts des services rendus sur la période	1 369	1 508
Effet de l'actualisation	1 210	1 513
Cotisations de l'employé	0	0
Modification/réduction/liquidation de plan	401	-9 425
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées	-1 419	-1 228
(Gains) / pertes actuariels *	-503	520
Dette actuarielle au 31 décembre	24 142	23 084

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Coûts des services rendus sur la période	1 369	1 508
Effet de l'actualisation	1 210	1 513
Rendement attendu des actifs sur la période	-820	-1 251
Amortissement du coût des services passés	34	589
Autres gains ou pertes	-379	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 414	2 359

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	23 168	30 868
Rendement attendu des actifs	820	1 251
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	-123	-69
Cotisation de l'employeur	1 374	1 771
Cotisation de l'employé		0
Modification/réduction/liquidation de plan		-9 425
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		0
Indemnités de cessation d'activité		0
Prestations versées	-1419	-1228
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre	23 820	23 168

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
(Provisions) / actifs au 1er janvier	84	673
Cotisation de l'employeur	1 374	1 771
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
Paievements directs de l'employeur	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 414	-2 360
(Provisions) / actifs au 31 décembre	44	84

Rendement des actifs des régimes

rendement des actifs de régime	2009	2008
Retraite des Cadres dirigeants	4,00%	4,15 %
Retraite des Présidents	4,00%	4,15 %
Indemnités de fin de carrière	3,50%	4,15 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Hypothèses actuarielles utilisées	2009	2008
Retraite des Cadres dirigeants	5,15 %	4,71 %
Retraite des Présidents	4,71 %	4,71 %
Indemnités fin de carrière	5,35 %	5,31 %
Indemnités fin de carrière dirigeants	4,90 %	

NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
DETTE SUBORDONNEES (1) (2)								
Dettes subordonnées à terme	0	2 000	0	77 000	79 000	1 124	80 124	27 123
Euro	0	2 000	0	77 000	79 000	1 124	80 124	27 123
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (3)					0	0	0	
C/C bloqués des Caisses Locales	6 267				6 267	0	6 267	13 663
Dépôts de Garantie à caractère mutuel				24	24	0	24	29
VALEUR AU BILAN	6 267	2 000	0	77 024	85 291	1 124	86 415	40 815

Commentaires :

Les dettes subordonnées sont toutes émises en euros et à taux fixe.

Les comptes courants bloqués des Caisses locales sont rémunérés à 3,89% en 2009.

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 149 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 938 milliers d'euros au 31 décembre 2008, la forte augmentation sur l'exercice provenant de l'émission de BMTN subordonnés dont l'encours au 31 décembre 2009 s'élevait à 77 000 milliers d'euros.

NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres					Total des capitaux propres
	Capital (1) (2)	Primes, réserves et report à nouveau (3) (4)	Ecart conversion /réévaluat°	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
(en milliers d'euros)						
Solde au 31 Décembre 2007	150 905	1 866 878	0	10 080	91 319	2 119 182
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007					-29 821	-29 821
Variation de capital (6)						0
Variation des primes et réserves (6)		62 227				62 227
Affectation du résultat social 2007					-61 498	-61 498
Report à nouveau débiteur		-643				-643
Résultat de l'exercice 2008					101 923	101 923
Autres variations				2 557		2 557
Solde au 31 Décembre 2008	150 905	1 928 462	0	12 637	101 923	2 193 927
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008					-29 571	-29 571
Variation de capital (1)	-22 173					-22 173
Variation des primes et réserves (2)		-218 530				-218 530
Affectation du résultat social 2008					-72 352	-72 352
Report à nouveau débiteur (3)		183				183
Résultat de l'exercice 2009					99 576	99 576
Autres variations (4)				594		594
Solde au 31 Décembre 2009	128 732	1 710 115	0	13 231	99 576	1 951 654

(1) réduction du capital pour 29 570 milliers d'euros consécutivement au rachat des CCI par la Caisse régionale (cf. note - 1.3 - Faits marquants) et émission de parts sociales souscrites par les Caisses locales pour 7 397 milliers d'euros.

(2) Incidence sur les primes et réserves du rachat des CCI pour un montant total de – 290 969 milliers d'euros (cf. note 1.3 - Faits marquants) et incidence de l'affectation en réserves (réserve légale et autres) d'une fraction du résultat 2008 conformément à la décision de l'AGO de mars 2009 pour 72 439 milliers d'euros.

(3) Variation des dividendes sur CCI auto détenus non versés.

(4) Dotation nette de provision pour investissement.

Composition du capital social au 31/12/2009

29 837 875 parts sociales pour un montant de 91 005 milliers d'euros.

12 369 310 CCA pour un montant de 37 726 milliers d'euros.

Droits de vote :

Les parts sociales confèrent 557 droits de vote.

NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	1 951 654	2 193 927
Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
Dettes subordonnées et titres participatifs	86 392	40 786
Dépôts de garantie à caractère mutuel	24	29
Total des fonds propres	2 038 070	2 234 742

NOTE 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2009		Solde au 31/12/2008	
	opérations avec les entreprises liées et les participations	opérations avec autres contreparties	opérations avec les entreprises liées et les participations	opérations avec autres contreparties
CREANCES	411 379	0	0	180 439
sur les établissements de crédit et institutions financières sur la clientèle (1) Obligations et autres titres à revenu fixe	179 381			180 439
DETTES	24 048	0	0	7 096
Sur les établissements de crédits et institutions financières Sur la clientèle (2) Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	24 048			7 096
ENGAGEMENTS DONNES	2 524	0	0	2 179
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit Engagements de financement en faveur de la clientèle Garanties données à des établissements de crédit Garanties données à la clientèle Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise Autres engagements donnés (3)	2 524			2 179

- (1) dont CAAAI pour 9 000 milliers d'euros, SACAM Développement pour 15 853 milliers d'euros, SAS Rue La Boétie pour 154 528 milliers d'euros.
- (2) Dont CA AE pour 1 050 milliers d'euros, CA Grands Crus pour 18 750 milliers d'euros, Sacam International pour 4 248 milliers d'euros.
- (3) Avance en compte courant GIE ATLANTICA non encore utilisée pour 1 524 milliers d'euros et avance en compte courant CAAAI pour 1 000 milliers d'euros.

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro				
Livre Sterling	1 607	1 607	1 228	1 228
Franc Suisse	275	273	297	296
Dollar	16 157	16 155	16 393	16 390
Yen	885	883	317	314
Autres devises	422	422	739	740
Valeur brute	19 346	19 340	18 974	18 968
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation				
Dépréciations				
Total	19 346	19 340	18 974	18 968

NOTE 22 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)

OPERATIONS DE CHANGE	31/12/2009		31/12/2008	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	56 564	56 533	62 713	62 673
Devises	28 264	28 264	31 082	31 082
Euros	28 300	28 269	31 631	31 591
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	56 564	56 533	62 713	62 673

23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

Répartition par durée restant à courir									
	Total 31/12/2009			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures	0	0	0						
- Options de change	0	0	0						
- Options de taux	0	0	0						
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
- F.R.A.	0	0	0						
- Swaps de taux d'intérêt	573 220	1 361 152	203 877	573 220	1 361 152	203 877			
- Swaps de devises	0	0	0						
- Caps, Floors, Collars	761	6 385	3 576	761	6 385	3 576			
- Forward taux	0	0	0						
- Opérations fermes sur actions et indices	54 501	0	0	54 501	0	0			
- Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	628 482	1 367 537	207 453	628 482	1 367 537	207 453	0	0	0
- Opérations de change à terme	112 824	273		112 824	273				
Total général	741 306	1 367 810	207 453	741 306	1 367 810	207 453	0	0	0

23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)

	31/12/2009		31/12/2008	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change				
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
- Options de taux				
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	-33 535,00	2 138 248,00	-23 462,00	997 134,00
- Swaps de devises				
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars		10 722,00		
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	3 372,00	54 501,00	4 310,00	15 700,00
Sous total	-30 163,00	2 203 471,00	-19 152,00	1 012 834,00
- Opérations de change à terme	Non disponible	113 098,00	Non disponible	125 386,00
Total général	-30 163,00	2 316 569,00	-19 152,00	1 138 220,00

23.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	151 635,00	234 504,00	1 752 109,00	
Contrats assimilés				

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)

Nouveau portefeuille	CLASSIFICATION AU 31/12/2009			
	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Ancien portefeuille				
Position ouverte isolée				
Micro-couverture	151 635,00			
Macro-couverture				
Swaps de transaction				

Ce transfert est consécutif à la modification de la doctrine groupe : les opérations de Swap réalisées par la Caisse régionale avec sa clientèle et retournées par un Swap miroir, qui étaient considérées comme des opérations de micro-couverture, sont aujourd'hui identifiées comme des opérations d'intermédiation et classées en position ouverte isolée ; cette évolution n'a eu aucun impact sur le résultat.

**NOTE 24 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE
SUR PRODUITS DERIVES**

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)

	Risque courant	Add-on	Risque total de contrepartie
Intermédiation	1 261	6 891	8 152
Crédit Agricole SA	450	3 445	3 895
Autres établissements financiers	0	0	0
Clientèle	811	3 446	4 257
Micro-couverture	201	13 935	14 136
Crédit Agricole SA	201	8 029	8 230
Autres établissements financiers	0	5 906	5 906
Macro-couverture	2 123	59 703	61 826
Crédit Agricole SA	893	25 283	26 176
Autres établissements financiers	1 230	34 420	35 650
Total établissements financiers	2 774	77 083	79 857
Total autres	811	3 446	4 257

NOTE 25 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	31/12/2009	31/12/2008
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	638 306	714 749
sur opérations avec les établissements de crédit	20 796	25 082
sur opérations internes au Crédit Agricole	45 475	56 765
sur opérations avec la clientèle	538 193	578 547
sur obligations et autres titres à revenu fixe	31 818	50 214
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	4 123
Autres intérêts et produits assimilés	2 024	18
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	394 164	501 030
sur opérations avec les établissements de crédit	19 272	21 534
sur opérations internes au Crédit Agricole	278 675	387 544
sur opérations avec la clientèle	56 587	46 272
Charge nette sur opérations de macro-couverture	14 752	0
sur obligations et autres titres à revenu fixe	22 518	43 449
Autres intérêts et charges assimilées	2 360	2 231
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	244 142	213 719

NOTE 26 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
· TITRES DE PLACEMENT	2 617	3 745
· TITRES D'INVESTISSEMENT	25 915	27 081
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	3 286	19 387
REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES	31 818	50 213
· PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	43 568	51 901
· TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	43 568	51 901
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	75 386	102 114

NOTE 27 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	351	-275	76	273	-154	119
- Sur opérations internes au Crédit Agricole	49 607	-34 922	14 685	43 103	-22 191	20 912
- Sur opérations avec la clientèle	52 013	-346	51 667	52 089	-257	51 832
- Sur opérations sur titres						
- Sur opérations de change	239		239	269		269
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opés de hors-bilan	179	-6	173	7		7
- Sur prestations de services financiers (1)	128 442	-7 466	120 976	97 316	-7 485	89 831
- Provision pour risques sur commissions	562	-814	-252	561	-569	-8
TOTAL	231 393	-43 829	187 564	193 618	-30 656	162 962

(1) dont commissions d'assurances décès – invalidité pour 33 935 milliers d'euros en 2009 contre 32 453 milliers d'euros en 2008, commissions d'assurance caution pour 847 milliers d'euros en 2009 contre 1 283 milliers d'euros en 2008 et Autres commissions d'assurance pour 4 715 milliers d'euros en 2009 contre 6 729 milliers d'euros en 2008 ; ces commissions étaient classées en autres produits d'exploitation bancaire en 2008.

**NOTE 28 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE
NEGOCIATION**

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Solde des opérations sur titres de transaction	448	-586
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	386	372
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme (1)	57	-6 418
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	891	-6 632

(1) : la forte variation enregistrée provient de l'évolution des marchés dans un contexte de crise financière à son apogée fin 2008 début 2009.

NOTE 29 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)

TITRES DE PLACEMENT	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations	448	23 892
Reprises de dépréciations	15 052	124
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	14 604	-23 768
Plus-values de cession réalisées	4 809	11 718
Moins-values de cession réalisées	-5 474	-8 757
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	-665	2 961
Frais d'acquisition	-69	
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	13 870	-20 807
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	0	0
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	0	0
TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	13 870	-20 807

NOTE 30 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)		
	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits d'exploitation bancaire	1 592	35 130
Produits divers (1)	409	34 039
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		118
Produits accessoires	1 183	973
Autres charges d'exploitation bancaire	2 265	3 272
Charges diverses	648	958
Quote part des opérations faites en commun	1 617	1 308
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		1 006
Opérations de Crédit bail et assimilés		

(1) es commissions d'assurances décès invalidité, les commissions sur assurance caution et les autres commissions d'assurance ont été transférées dans la rubrique Commissions (produits) au 31/12/2009.

NOTE 31 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	31/12/2009	31/12/2008
FRAIS DE PERSONNEL :		
- Salaires et traitements :	80 292	80 029
- Charges sociales :	38 653	39 278
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	9 594	10 135
- Intéressement et participation	15 932	15 788
- Impôts et taxes sur rémunérations	10 032	10 242
Total des charges de personnel	144 909	145 337
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
- Impôts et taxes	8 291	7 555
- Services extérieurs	77 322	78 924
- Autres frais administratifs	-2 624	-2 699
Total des charges administratives	82 989	83 780
Charges générales d'exploitation	227 898	229 117

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIE DE PERSONNEL	31/12/2009	31/12/2008
CADRES	435	448
NON CADRES	1 948	1 937
TOTAL	2 383	2 385

NOTE 32 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	168 229	115 034
Dépréciations individuelles de créances douteuses	133 698	100 719
Autres provisions et dépréciations (1)	34 531	14 315
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-85 093	-73 034
Reprises de dépréciations de créances douteuses	-81 779	-66 835
Autres reprises de provisions et dépréciations	-3 314	-6 199
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	83 136	42 000
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	875	1 303
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	6 905	11 158
Décote sur prêts restructurés	83	479
Récupérations sur créances amorties	-665	-587
Pertes sur risques opérationnels	0	0
COÛT DU RISQUE	90 334	54 353

(1) dont dotation aux provisions pour dépréciation collective crédit.

NOTE 33 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-7 023	-46
REPRISES DE DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 030	141
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	-3 993	95
- De titres d'investissement	0	0
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 993	95
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	7 542	33
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-197	0
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	-1 371	
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION	5 974	33
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5 974	33
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	1 981	128
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	665	482
- Moins-values de cession	-198	-103
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	467	379
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	2 448	507

NOTE 34 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges exceptionnelles sont exclusivement constituées par des charges relatives au regroupement informatique Atlantica.

NOTE 35 IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2009, soit 56 104 milliers d'euros, peut être ventilé en :

- Part afférente au résultat ordinaire → 56 114 milliers d'euros
- Part afférente au résultat exceptionnel → - 10 milliers d'euros

Remarque : l'écart avec le compte de résultat provient essentiellement du crédit d'impôt sur crédits PTZ.

NOTE 36 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale d'Aquitaine exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la Banque de proximité. Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

NOTE 37 PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Bénéfice net 2009	99 576 040,42
Report à nouveau créditeur	268 935,65
Total à affecter	99 844 976,07
Réserve spéciale mécénat	2 280,00
Intérêts aux parts sociales	2 926 324,41
Dividendes CCI	0,00
Dividendes CCA	7 668 972,20
Réserve légale	66 935 549,60
Réserves générales	22 311 849,86

**NOTE 38 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS
CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN
VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT
L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES**

La Caisse régionale d'Aquitaine ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale d'Aquitaine

En K EUR	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%
Audit :	Ernst & Young		Audial	
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	123	84 %	82	95 %
- Missions accessoires	24	16 %	4	5%
Sous-total	147	100 %	86	100%
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social		0%		0%
- Technologie de l'information		0%		0%
- Audit interne		0%		0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
Total	147	100%	86	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

100%

Aquitaine

ca-aquitaine.fr

PROFESSIONNELS

530 Millions
d'euros pour financer
vos projets et soutenir
votre trésorerie*.



AQUITAINE

BANQUE ET ASSURANCES

Plus que jamais, le Crédit Agricole d'Aquitaine demeure le partenaire privilégié de tous les professionnels de la région, en les accompagnant dans la gestion et le développement de leur entreprise.

Voilà pourquoi, nous avons décidé de pré-accorder spécialement 530 millions d'euros pour accompagner vos projets de développement et pour vous soutenir dans la gestion de votre trésorerie*.

Et pour faire de votre projet une réussite durable, nous vous proposons :

- un **formalisme allégé**, des décisions rapides, et des services à réelle valeur ajoutée
- un **accompagnement sur mesure** par nos Conseillers Experts,
- un **plan de financement** établi en fonction de votre situation
- un **suivi personnalisé** garanti tout au long de votre projet.

100% équitable pour 100% des Aquitains : tel est notre engagement à vos côtés.

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC 2009-04 afférent à la valorisation des swaps.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1, 9 et 14 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme par votre Caisse régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Mérignac et Paris-La Défense, le 26 février 2010

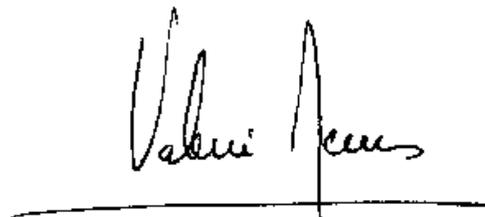
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL



Frédéric Quennepoix

ERNST & YOUNG Audit



Valérie Meeus

100% **A**quitaine
ca-aquitaine.fr

**ma banque
je l'ai choisie
solidaire**

- **150 projets solidaires** soutenus, en 2009, par des dons de 500 € à 45 000 €
- **Création de 3 points passerelle** pour l'aide aux victimes d'accidents de la vie
- **Acteur du microcrédit en Aquitaine** en partenariat avec l'Adie*

*association pour le droit à l'initiative économique

**ET, JE M'ENGAGE À SES CÔTES EN
REJOIGNANT LES 130 000 SOCIÉTAIRES**



AQUITAINE
BANQUE ET ASSURANCES

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Avec CA Grands Crus

Personne concernée

M. Jean-Pierre Pargade, président de votre Caisse régionale et administrateur de CA Grands Crus.

a. Nature et objet

Augmentation de capital.

Modalités

Conformément à une décision prise par votre conseil d'administration du 27 mai 2009, votre Caisse régionale a participé à l'augmentation de capital de CA Grands Crus de juin 2009, en souscrivant 2.500.000 actions de € 10, pour un montant global de € 25.000.000 avec une libération partielle de € 6.250.000 ; sa part dans le capital de la société après l'opération passe de 20 % à 21,43 %.

b. Nature et objet

Achats de vin.

Modalités

Votre Caisse régionale a acheté des vins à CA Grands Crus pour un montant total en 2009 de € 13.087,99 toutes taxes comprises.

1.2. Avec la S.A.S.U. Crédit Agricole Agence Immobilière (C3AI)

Personne concernée

M. Guy Château, directeur général de votre Caisse régionale, en sa qualité de représentant permanent de la Caisse régionale, et actionnaire unique de C3AI.

a. Nature et objet

Réalisation d'une prestation de location par la Caisse régionale.

Modalités

La Caisse régionale a loué un local situé au Bouscat à C3AI ; le montant du loyer versé par cette dernière s'est élevé au titre de 2009 à € 9.800 hors taxes.

b. Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse régionale.

Modalités

Conformément à une décision prise par votre conseil d'administration du 18 décembre 2009, la Caisse régionale a consenti une avance en compte courant à C3AI de € 1.500.000 le 31 décembre 2009 au TCI (soit 1,21 % fin 2009).

c. Nature et objet

Poursuite des avances en compte courant antérieures à un nouveau taux.

Modalités

Votre Caisse régionale a consenti quatre avances en 2007 et 2008 à C3AI pour un montant total de € 8.500.000 produisant respectivement un intérêt annuel de 3,95 %, 4,07 %, 3,90% et 4,18 %.

Conformément à une décision prise par votre conseil d'administration du 24 avril 2009, un avenant a modifié les quatre avances en une seule de € 8.500.000 d'une durée de un an (reconductible) à compter du 1^{er} janvier au taux d'intérêt de 1,99 % avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Les intérêts versés par C3AI à la Caisse régionale au titre de cette avance s'élèvent pour l'exercice 2009 à € 169.150.

1.3 Avec les entités suivantes : les SCI, C2AI, C3AI et C2A Mécénat

Personnes concernées

M. Guy Château, directeur général de votre Caisse régionale, représentant permanent de la Caisse régionale, gérant des SCI, et actionnaire unique de C2AI et C3AI.

M. Gérard Lannelogue, administrateur de votre Caisse régionale et président de l'association C2A Mécénat.

Nature et objet

Réalisation de prestations comptables, fiscales, juridiques, budgétaires et de gestion par la Caisse régionale pour le compte de ses filiales.

Modalités

Conformément à une décision prise par votre conseil d'administration du 20 novembre 2009, les modalités de refacturation des diverses prestations administratives réalisées par la Caisse régionale ont été validées en fonction des heures utilisées pour un montant total de € 57.522,87 toutes taxes comprises pour les filiales et de € 3.625,43 toutes taxes comprises pour C2A Mécénat.

1.4 Avec la SEM Enerlandes

Personne concernée

M. Jean-Pierre Pargade, président de votre Caisse régionale et administrateur de la SEM Enerlandes.

Nature et objet

Augmentation de capital.

Modalités

Conformément à une décision prise par votre conseil d'administration du 29 septembre 2009, la Caisse régionale a participé à l'augmentation de capital de la SEM en souscrivant 17 actions à € 1.000 pour un montant de € 17.000.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Avec la S.A.S.U. Crédit Agricole d'Aquitaine Immobilier (C2AI)

a. Nature et objet

Mise à disposition de moyens humains et matériels.

Modalités

Des conventions de détachement ont été signées, mettant à la disposition de C2AI, à temps partiel ou à temps plein, des personnes salariées de votre Caisse régionale.

La charge refacturée par votre Caisse régionale à C2AI s'élève pour l'exercice 2009 à € 458.422,60 toutes taxes comprises.

Divers consommables mis à disposition de C2AI ont été estimés pour l'exercice 2009 à € 69.694,75 toutes taxes comprises.

b. Nature et objet

Commissionnement des mises en relation.

Modalités

Au titre de l'exercice 2009, les commissions facturées par votre Caisse régionale à C2AI se sont élevées à € 32.830,20 toutes taxes comprises.

2.2 Avec le G.I.E. Atlantica

Nature et objet

Financement du G.I.E. Atlantica par des avances en compte courant et des appels de fonds.

Modalités

Votre Caisse régionale participe au financement du G.I.E. Atlantica au moyen :

- d'une avance en compte courant depuis le 6 mars 2003 de € 382.000 rémunérée au taux de 3 % l'an,
- d'une avance depuis le 26 novembre 2008 de € 1.413.728 rémunérée au taux de 4.80 % relative au rachat du site de Gradignan,
- d'une avance dans le cadre du projet Aneto (construction d'une deuxième unité de production à Gradignan) qui a évolué depuis le 15 décembre 2008 pour atteindre fin décembre 2009 € 941.217,11 (sur un montant global accordé de € 2.465.253,25). Cette avance est rémunérée au taux de 4.80 %.

Les intérêts correspondant à ces avances réglés par le G.I.E. Atlantica à la Caisse régionale se sont élevés en 2009 à € 130.992,03.

Au 31 décembre 2009, votre Caisse régionale a, dans ses comptes, une créance sur le G.I.E. Atlantica de € 7.055.503,01 correspondant aux appels de fonds payés d'octobre à décembre 2009 et des charges à payer pour un montant de € 6.475.514,68 se rapportant au quatrième trimestre 2009.

Au total, la facturation du G.I.E. Atlantica pour 2009 s'est élevée à € 21.757.457,19.

2.3 Avec la S.C.I. du Mas

Nature et objet

Réalisation d'une prestation de location par la S.C.I. du Mas.

Modalités

En vertu d'un bail commercial, la S.C.I. du Mas loue des locaux d'exploitation à votre Caisse régionale. Le montant des loyers versés par cette dernière pour l'exercice 2009 s'élève à € 608.228,05.

2.4 Avec la S.C.I. Campayrol

Nature et objet

Réalisation d'une prestation de location par la S.C.I. Campayrol.

Modalités

En vertu d'un bail commercial, la S.C.I. Campayrol loue des locaux d'exploitation à votre Caisse régionale. Le montant des loyers versés par cette dernière au titre de l'année 2009 s'élève à € 734.643 hors taxes.

2.5 Avec la S.C.I. Immocam 47

a. Nature et objet

Réalisation d'une prestation de location par la S.C.I. Immocam 47.

Modalités

En vertu d'un bail commercial, la S.C.I. Immocam 47 loue des locaux d'exploitation à votre Caisse régionale. Le montant des loyers versés par cette dernière au titre de l'année 2009 s'élève à € 78.171,27 hors taxes.

b. Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse régionale.

Modalités

Votre Caisse régionale consent depuis 2008 une avance en compte courant de € 300.000. Les intérêts versés par la S.C.I. Immocam 47 au titre de cette avance calculés au taux de 4.81 %, s'élèvent pour l'exercice 2009 à € 14.430.

2.6 Avec la S.C.I. Turenne Wilson

Nature et objet

Réalisation d'une prestation de location par la S.C.I. Turenne Wilson.

Modalités

En vertu d'un bail commercial, la S.C.I. Turenne Wilson loue des locaux d'exploitation à votre Caisse régionale. Le montant des loyers versés par cette dernière pour l'exercice 2009 s'élève à € 1.853.537,83 toutes taxes comprises.

2.7 Avec la S.C.I. CAM du Libournais

Nature et objet

Réalisation d'une prestation de location par la S.C.I. CAM du Libournais.

Modalités

En vertu d'un bail commercial, la S.C.I. CAM du Libournais loue des locaux d'exploitation à votre Caisse régionale. Le montant des loyers versés par cette dernière pour l'exercice 2009 s'élève à € 233.763,16.

2.8 Avec la S.C.I. CAM 2

Nature et objet

Réalisation d'une prestation de location par la S.C.I. CAM 2.

Modalités

En vertu d'un bail commercial, la S.C.I. CAM 2 loue des locaux d'exploitation à votre Caisse régionale. Le montant des loyers versés par cette dernière pour l'exercice 2009 s'élève à € 29.794,96 toutes taxes comprises.

2.9 Avec la S.A.S.U. Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (C3AI)

a. Nature et objet

Mise à disposition de moyens humains et matériels.

Modalités

Votre Caisse régionale a signé des conventions de détachement mettant à la disposition de C3AI des personnes salariées de la Caisse régionale.

La charge refacturée s'est élevée pour 2009 à € 340.303,28.

La mise à disposition de moyens matériels a été refacturée au titre de 2009 pour € 34.181,22.

b. Nature et objet

Réalisation d'une prestation de sous-location par la Caisse régionale.

Modalités

Votre caisse a loué des locaux à C3AI à Artigues, Cenon, Bordeaux Gambetta, Le Haillan, Pessac et Vieux Boucau. Le montant total des loyers versés par C3AI s'élève au titre de 2009 à € 42.640,48.

c. Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse régionale.

Modalités

Les avances consenties en 2007 et 2008 pour un montant total de € 8.500,00 se sont poursuivies en 2009 à un taux différent comme il est précisé au paragraphe 1.2. ci-dessus.

d. Nature et objet

Commissionnement des mises en relation (mandat de vente et mandat de gestion).

Modalités

Au titre de l'exercice 2009, les commissions facturées par votre Caisse régionale à C3AI se sont élevées à € 19.880,51.

2.10 Avec la S.A.S.U. Crédit Agricole Aquitaine Expansion (CAAE)

a. Nature et objet

Réalisation d'une prestation de location par votre Caisse régionale.

Modalités

Votre Caisse régionale loue des bureaux à CAAE ; le montant du loyer versé par cette dernière au titre de 2009 s'élève à € 3.000 hors taxes.

b. Nature et objet

Mise à disposition de moyens et de services par votre Caisse régionale.

Modalités

Cette mise à disposition rémunérée à hauteur de 2 % des capitaux investis par CAAE a généré un produit net sur l'exercice 2009 pour la Caisse régionale de € 25.176,12.

2.11 Avec la S.E.M. Route des Lasers

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse régionale.

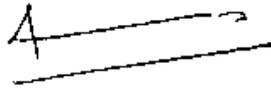
Modalités

Votre Caisse régionale a consenti une avance en compte courant de € 150.000 rémunérée en 2009 à 3,79 % qui a généré au titre de l'exercice 2009 des intérêts à hauteur de € 5.685.

Mérignac et Paris-La Défense, le 26 février 2010

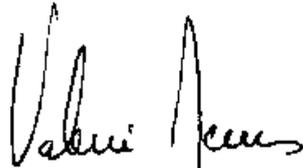
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL



Frédéric Quennepoix

ERNST & YOUNG Audit



Valérie Meeus

ca-aquitaine.fr



AQUITAINE
BANQUE ET ASSURANCES

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE

COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Elle est immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 434 651 246 et son siège social est situé 304, boulevard du Président Wilson à Bordeaux.

Depuis le 26/11/2009, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine n'est plus cotée à l'Euronext Paris.

Sont rattachées à la Caisse régionale d'Aquitaine, 107 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale d'Aquitaine est un établissement de crédit, de code APE 6419Z, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale d'Aquitaine fait partie avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole.

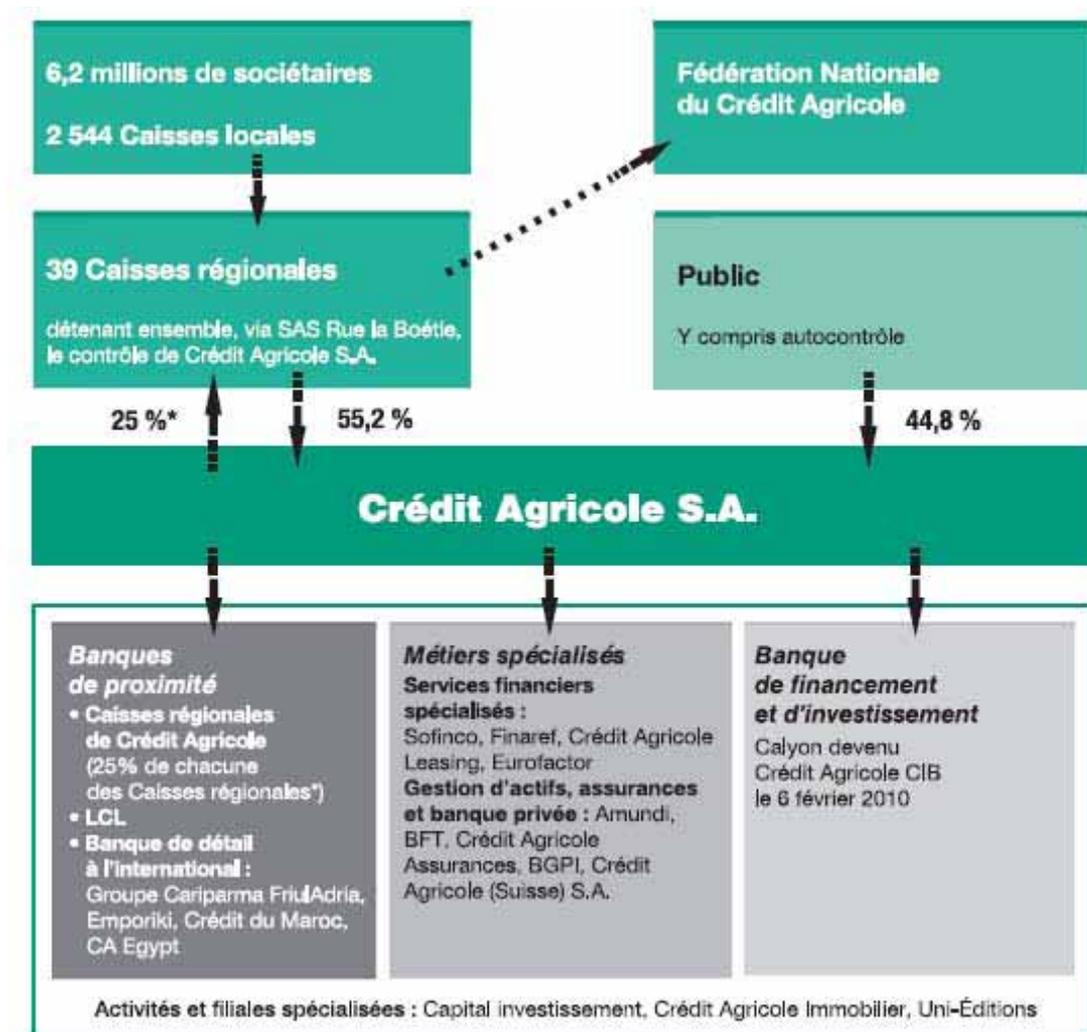
Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 29,31 % du capital de la Caisse régionale d'Aquitaine suite à une souscription de Certificats Coopératifs d'Association.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31 décembre 2009

* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse

Relations internes au Crédit Agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc....) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

- Depuis 2005, la Caisse régionale intègre dans son périmètre de consolidation la société CA Grands Crus. Cette société est consolidée par mise en équivalence. Elle a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, et est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 11 avril 2003 sous le numéro 447 963 539. Son siège social est situé à Paris, 100 boulevard du Montparnasse.

CA Grands Crus a procédé à une augmentation de son capital social en 2009. La répartition entre les actionnaires est la suivante :

Associés	Nombre d'actions de 10€	% de détention du capital
CACIF	11 204 000	54,02 %
CRCA d'Aquitaine	4 444 480	21,43 %
CRCA Languedoc	648 484	3,13 %
Prédica	4 444 480	21,43 %
TOTAUX	20 741 194	100,00 %

Par l'intermédiaire de CA Grands Crus, le groupe Crédit Agricole s'est porté acquéreur d'actifs viticoles conformément à sa stratégie d'investissements patrimoniaux.

- Depuis le 30 juin 2007, la Caisse régionale intègre dans son périmètre de consolidation le fonds dédié « Force Aquitaine ». Ce fonds, géré par la société Amundi, est consolidé suivant la méthode de l'Intégration Globale.

La Caisse régionale détient 99,99% du capital de Force Aquitaine pour une valeur nominale de 130.019 K€.

- Les parts sociales de la Caisse régionale sont détenues par les Caisses Locales à hauteur de 90.906 K€. Les comptes courants bloqués des Caisses locales s'élèvent à 6.267 K€.

L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'une élimination intra-groupe.

- Concernant l'information relative aux parties liées que sont les principaux dirigeants, les rémunérations sont citées dans le paragraphe 7.6.
- Engagement donné à Crédit Agricole S.A. à titre de convention de garantie sur les fonds propres : 2 151 719 K€.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	658 300	707 716
Intérêts et charges assimilées	4.1	-405 075	-501 503
Commissions (produits)	4.2	237 470	202 235
Commissions (charges)	4.2	-44 965	-32 260
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	3 269	-15 938
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	28 774	46 343
Produits des autres activités	4.5	3 697	35 207
Charges des autres activités	4.5	-5 087	-5 758
PRODUIT NET BANCAIRE		476 383	436 042
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-228 685	-230 680
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-13 158	-13 350
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		234 540	192 012
Coût du risque	4.8	-93 606	-54 277
RESULTAT D'EXPLOITATION		140 934	137 735
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	550	-125
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	319	379
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
RESULTAT AVANT IMPOT		141 803	137 989
Impôts sur les bénéfices	4.10	-40 671	-34 573
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		101 131	103 416
Intérêts minoritaires		-1	
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		101 132	103 416

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
Ecart de conversion			
Actifs disponibles à la vente		215 752	(579 218)
Instruments dérivés de couverture		(214)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		215 538	(579 218)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence (1)		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	215 538	(579 218)
Résultat net part du groupe		101 132	103 416
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		316 670	(475 802)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		316 670	(475 802)

(1) la "QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence" est incluse dans les réserves consolidées de la Caisse Régionale d'Aquitaine

(2) La valorisation des titres SAS rue la Boétie a varié de +209 045 K€ net d'impôt différé en 2009, contre - 551 451 K€ en 2008.

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

Au 31 décembre 2009, ce changement de modalités de calcul est sans impact sur les comptes de la Caisse régionale.

BILAN ACTIF

	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	78 512	73 924
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 339	12 525
Instruments dérivés de couverture	3.1-3.2-3.4-6.3	2 160	
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	1 388 924	1 115 876
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	467 070	592 385
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	12 818 377	12 463 235
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		19 116	13 340
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	528 833	553 460
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	77 385	78 746
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	203 737	215 303
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	44 231	18 759
Immeubles de placement	6.12	4 742	4 469
Immobilisations corporelles	6.13	94 446	99 568
Immobilisations incorporelles	6.13	8	27
Ecarts d'acquisition	2.6		
TOTAL DE L'ACTIF		15 736 880	15 241 616

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 11659 K€ et actifs d'impôts différés pour 67087 K€

Les lignes « Actifs d'impôt courant » et « Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

BILAN PASSIF

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	33 777	34 862
Instruments dérivés de couverture	3.1-3.2-3.4-6.3	26 961	14 119
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	8 543 835	9 121 329
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	3 602 557	3 291 043
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	1 052 633	349 075
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	8 299	
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	225 188	226 776
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.14	60 644	50 558
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	78 993	26 826
TOTAL DETTES		13 632 887	13 114 587
Capitaux propres	6.15		
Capitaux propres - part du Groupe		2 103 983	2 127 019
Capital et réserves liées		1 067 355	1 247 022
Réserves consolidées		898 896	955 518
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		36 600	-178 938
Résultat de l'exercice		101 132	103 416
Intérêts minoritaires		10	10
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 103 993	2 127 029
TOTAL DU PASSIF		15 736 880	15 241 616

Les lignes « Passifs d'impôt courant » et « Passifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Passifs d'impôts courants et différés ».

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2008	116 021	1 132 938		953 447	400 281	28 639	2 631 326	10	2 631 336
Augmentation de capital	-902			0			-902		-902
Variation des titres auto détenus	-1 096			0			-1 096		-1 096
Dividendes versés en 2008				0		-28 639	-28 639		-28 639
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-1 998	0	0	0	0	-28 639	-30 637	0	-30 637
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	2 162	-579 218	0	-577 056	0	-577 056
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31.12.2008				0		103 416	103 416		103 416
Autres variations		61		-91	-1		-31		-31
Capitaux propres au 31 décembre 2008	114 023	1 132 999	0	955 518	-178 938	103 416	2 127 019	10	2 127 029
Affectation du résultat 2008				75 061		-75 061	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2009	114 023	1 132 999	0	1 030 579	-178 938	28 355	2 127 019	10	2 127 029
Variation de capital et réserves (1)(2)	-20 298	-161 588		-129 381			-311 267		-311 267
Variation des titres auto détenus							0		0
Dividendes versés en 2009						-28 355	-28 355		-28 355
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires							0		0
Mouvements liés aux stock options							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-20 298	-161 588	0	-129 381	0	-28 355	-339 623	0	-339 623
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	0	0	0	0	215 538	0	215 538	0	215 538
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31.12.2009						101 132	101 132		101 132
Autres variations		2 219		-2 302			-83		-83
Capitaux propres au 31 décembre 2009	93 725	973 630	0	898 896	36 600	101 132	2 103 983	10	2 103 993

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Parmi les variations des capitaux propres au cours de l'exercice, les plus significatives portent sur :

- la variation du capital et réserves liées suite à l'opération de remboursement des CCI. Cette opération s'est traduite par une diminution des capitaux propres de 318 449 K€ : réduction de capital de 27 480 K€ et diminution des primes et réserves de 290 969 K€,
- la variation des justes valeurs de titres disponibles à la vente. En particulier, le titre SAS Rue de la Boétie, dont la valorisation unitaire est passée de 9,36€ au 31/12/2008 à 14,15€ au 31/12/2009, ce qui a eu une incidence de + 209 045 K€ net d'impôt différé.

Les flux sur autres variations correspondent au reclassement des réserves des Caisses locales en primes de fusion, suite aux fusions des Caisses Locales de Laplume et Garonne, Beauville et Laroque.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale d'Aquitaine en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	2009	2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	139 477	137 989
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 385	13 607
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	94 391	53 088
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-550	125
Résultat net des activités d'investissement	-7 664	-412
Résultat net des activités de financement	2 658	322
Autres mouvements	-6 183	-25 531
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	96 037	41 199
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	32 505	1 423 541
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-140 088	-1 002 442
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (1)	719 019	-892 361
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs disponibles à la vente	-1 667	53 790
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus jusqu'à l'échéance	23 967	-6 464
Flux liés aux autres opérations affectant des immeubles de placement	-500	1 163
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-5 321	72 968
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-41 760	-9 435
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	586 155	-359 240
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	821 669	-180 052
Flux liés aux participations (2)	-17 988	-140 458
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-7 698	-7 502
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-25 686	-147 960
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	-364 975	-34 016
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	49 514	20 360
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-315 461	-13 656
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	480 522	-341 668
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-473 420	-131 753
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	73 772	65 866
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-547 192	-197 619
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	7 102	-473 420
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	78 454	73 772
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-71 352	-547 192
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	480 522	-341 667

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) en 2008, le programme de remboursement de TCN émis avait généré des décaissements nets de 948 006 K€. En 2009, les émissions de TCN ont généré des encaissements nets de 706 236 K€.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale d'Aquitaine s'élève à 29 774 K€, portant notamment sur les opérations suivantes : souscription des titres SAS Sacam Avenir (2987 K€) et Crédit Agricole Aquitaine Expansion (2000 K€) et SAS La Boétie (24 601 K€). Par ailleurs, la Caisse régionale d'Aquitaine a perçu 7 542 K€ de boni de liquidation de la SCI Bersol.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend l'opération de remboursement des CCI pour 316.517 K€, ainsi que le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale d'Aquitaine à ses actionnaires, à hauteur de 26 208 K€ pour l'année 2009.

La Caisse régionale d'Aquitaine ne détient pas de soldes de trésorerie, non disponibles pour le Groupe.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse régionale d'Aquitaine. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par la Caisse régionale d'Aquitaine sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5,

et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

La Caisse régionale d'Aquitaine n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale d'Aquitaine utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend Les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale d'Aquitaine.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas comptabilisé d'actifs à la juste valeur par option.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale d'Aquitaine a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale d'Aquitaine a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres peut faire l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres peut faire l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale d'Aquitaine utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale d'Aquitaine prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale d'Aquitaine constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas procédé à des reclassements, en application de la norme IAS 39.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de

dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

○ Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse régionale d'Aquitaine distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale d'Aquitaine constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale d'Aquitaine a constaté, à l'actif de son bilan, des dépréciations sur base collective d'encours en souffrance, calculées à partir de modèles Bâle II. Ces encours présentent des notations Bâle II dégradées.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse régionale d'Aquitaine détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et les Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts D'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives, ..) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale d'Aquitaine retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale d'Aquitaine compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale d'Aquitaine identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse régionale d'Aquitaine a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale d'Aquitaine détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale d'Aquitaine n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse régionale d'Aquitaine a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale d'Aquitaine a souscrit des assurances auprès de Prédica.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

La Caisse régionale d'Aquitaine applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale d'Aquitaine suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	30 ans
Installations techniques	20 ans
Agencements	10 à 15 ans
Matériel informatique	Linéaire 4 à 5 ans
Matériel spécialisé	Linéaire 5 ans
Mobilier	Linéaire 10 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale d'Aquitaine sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale d'Aquitaine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale d'Aquitaine dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale d'Aquitaine et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale d'Aquitaine détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale d'Aquitaine est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale d'Aquitaine, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale d'Aquitaine obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse régionale d'Aquitaine a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse régionale d'Aquitaine a délégué ces pouvoirs de décision ;
- la Caisse régionale d'Aquitaine a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse régionale d'Aquitaine conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale d'Aquitaine sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale d'Aquitaine ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale d'Aquitaine ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le nombre de Caisses Locales présentes dans le périmètre de consolidation est passé de 109 à 107 : cette évolution résulte de la fusion des Caisses locales de Laplume et Garonne, Beauville et Laroque.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Néant

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

	31.12.2009					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sociétés financières :	0	0				0
Sociétés non financières :	44 231	0	210 725	1 860	2 565	550
CA Grands Crus	44 231	NA	210 725	1 860	2 565	550
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	44 231					550

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés financières :	0	0				0
Sociétés non financières :	18 759	0	135 439	-1 266	-625	-125
CA Grands Crus	18 759	NA	135 439	-1 266	-625	-125
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	18 759					-125

La quote-part de participation de la Caisse régionale d'Aquitaine dans CA Grands Crus est passé de 20 % au 31.12.2008 à 21,43 % au 31.12.2009

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse régionale a souscrit initialement 30 millions d'euros dans le fonds dédié FORCE AQUITAINE, qui a intégré son périmètre de consolidation au 30 juin 2007. Au 31 décembre 2009, la participation de la Caisse régionale dans ce fonds s'élève à 130 019 067,39 € suite à des souscriptions complémentaires.

Ce fonds est ouvert dans les livres de CA Asset Management (devenu AMUNDI), qui gère son portefeuille en procédant à des placements diversifiés, selon les opportunités du marché et dans les intérêts de la Caisse régionale.

2.5 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<i>Titres de participations non consolidés (détail)</i>				
SCI CAM2	184	100,00%	184	100,00%
SAS CAAI	37	100,00%	37	100,00%
SAS CAAAI	2 077	100,00%	8 037	100,00%
CAAE	4 000	100,00%	2 000	100,00%
Grand Sud Ouest Capital	18 083	36,54%	16 275	36,54%
Safer Aquitaine Atlantique	170	19,24%	170	19,24%
SEM Temple sur Lot	30	13,33%	24	13,33%
SOGAP	112	12,63%	112	12,63%
SEMPAM	28	11,50%	28	11,50%
SCI SUD 2	65	9,97%	65	9,97%
SEM 47	19	8,50%	19	8,50%
Grand Crus Investissement	3 112	8,14%	3 129	8,14%
SCP Gueyze Immobilier	124	8,11%	124	8,11%
Maison des Vignerons indépendants	52	7,10%	52	7,10%
Monecam Finance	201	7,00%	201	7,00%
SEM Parc des Expositions	11	6,90%	11	6,90%
SAS Logiciel Immobilier	13	5,88%	13	5,88%
Sacam Pleinchamp	237	5,50%	217	5,50%
Sacam Développement	40 081	5,01%	39 412	5,01%
SEM Route des Lasers	450	4,73%	450	4,73%
SICA C.O. UCVA	12	4,21%	12	4,21%
SNC Sirca	0	4,08%	0	6,12%
SAS Sacam International	34 750	3,92%	41 508	3,92%
SAS La boetie	641 986	3,92%	408 216	3,92%
SAS Miromesnil	6	3,83%	6	3,83%
SAS Ségur	6	3,83%	6	3,83%
SNC Courcelles	6	3,82%	5	3,82%
SCI CAM	2 252	3,81%	2 252	3,81%
SAS Sacam Santeffi	161	3,59%	52	3,56%
SAS Sacam Avenir	3 056	3,46%		
Sacam Fireca	1 750	3,33%	1 700	3,33%
Bordeaux Métropole Aménagement	130	3,30%	130	3,30%
SAS Sacam Progica	313	3,29%	298	3,29%
Sacam Participations	2 363	3,26%	16	5,66%
Sacam Machinisme	100	3,26%	88	2,90%
Sacam Assurance Caution	602	3,08%	357	2,14%
EVE	1	2,90%		
SEM Enerlandes	52	2,38%	35	2,50%
SNC CA Titres	1 554	2,35%	1 554	2,10%
Terres du Sud	152	2,19%	152	2,00%
GIE ATTICA	218	2,15%	218	3,04%
Cedicam	271	1,88%	270	1,88%
CAAGIS	259	1,73%		
SACAM Square Habitat	11	1,32%	10	1,39%
Cie Aménagement Côteaux de Gascogne	23	1,21%	23	1,21%
Radian SA	27	1,12%	11	0,47%
SCEA de Gose	0	1,00%	0	1,00%
SA HLM Libournais	6	0,60%	6	0,60%
Domofrance	6	0,18%	6	0,18%
SEML Gasc.Energie Services	3	0,03%	3	1,00%
GFER	0	0,01%	0	0,01%
Sacam	0	0,00%	4 390	4,71%
TLJ	0	0,00%	81	1,84%
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	759 162		531 965	

(1) Dont 1 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

2.6 Ecarts d'acquisition

Néant

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion (*chapitre 3-Paragraphe B*))

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	9 339	12 525
Instrument dérivé de couverture	2 160	
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 388 924	1 115 876
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	467 070	592 385
Prêts et créances sur la clientèle	12 818 377	12 463 235
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	528 833	553 460
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	15 214 703	14 737 481
Engagements de financement donnés	2 011 344	2 295 301
Engagements de garantie financière donnés	267 811	308 296
Provisions - Engagements par signature	-86	-76
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 279 069	2 603 521
TOTAL EXPOSITION NETTE	17 493 772	17 341 002

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	68					68
Etablissements de crédit	449 196					449 196
Institutions non établissements de crédit	1 287 286	0	113	0	113	1 287 173
Grandes entreprises	3 141 603	108 645	68 867	72 005	53 794	3 015 804
Clientèle de détail	8 698 578	96 421	81 770	55 740	68 738	8 574 100
Total *	13 576 731	205 066	150 750	127 745	122 645	13 326 341
Créances rattachées nettes						102 955
Dépréciations sur base collective						-143 849
Valeurs nettes au bilan						13 285 447

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1548 milliers d'euros

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	119					119
Etablissements de crédit	578 548					578 548
Institutions non établissements de crédit	1 057 889		112		112	1 057 777
Grandes entreprises	4 015 616	56 708	56 636	44 277	49 415	3 921 924
Clientèle de détail	7 625 092	82 740	83 384	43 547	63 622	7 517 923
Total *	13 277 264	139 448	140 132	87 824	113 149	13 076 291
Créances rattachées nettes						99 340
Dépréciations sur base collective						-120 011
Valeurs nettes au bilan						13 055 620

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	200 142	
Grandes entreprises	1 074 137	718 994
Clientèle de détail	733 065	1 571 307
Total	2 007 344	2 290 301
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	67 986	47 264
Grandes entreprises	140 884	259 290
Clientèle de détail	58 159	439
Total	267 029	306 993

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	54 048	14 342
Grandes entreprises	719 709	926 301
Clientèle de détail	2 801 714	2 335 814
Total	3 575 471	3 276 457
Dettes rattachées	27 086	14 586
Valeur au bilan	3 602 557	3 291 043

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	13 488 207	201 994	149 408	125 392	121 539	13 241 276
Autres pays de l'UE	44 879	802	722	248	697	43 934
Autres pays d'Europe	16 167	1				16 167
Amérique du Nord	5 546	174	3	81		5 465
Amériques Centrale et du Sud	326		1			326
Afrique et Moyen Orient	18 076	2 095	615	2 024	409	15 643
Asie et Océanie (hors Japon)	3 529		1			3 529
Japon	1					1
Organismes supranationaux	0					0
Total *	13 576 731	205 066	150 750	127 745	122 645	13 326 341
Créances rattachées nettes						102 955
Dépréciations sur base collective						-143 849
Valeurs nettes au bilan						13 285 447

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1548 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	13 185 919	137 272	138 848	85 586	112 037	12 988 296
Autres pays de l'UE	47 106	181	764	124	738	46 244
Autres pays d'Europe	16 534					16 534
Amérique du Nord	5 003	52	2	31		4 972
Amériques Centrale et du Sud	334		1			334
Afrique et Moyen Orient	18 914	1 943	512	2 083	374	16 457
Asie et Océanie (hors Japon)	3 446		3			3 446
Japon	8					8
Organismes supranationaux						0
Total *	13 277 264	139 448	140 132	87 824	113 149	13 076 291
Créances rattachées nettes						99 340
Dépréciations sur base collective						-120 011
Valeurs nettes au bilan						13 055 620

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1 921 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	2 006 306	2 287 647
Autres pays de l'UE	717	1 742
Autres pays d'Europe	39	399
Amérique du Nord	53	53
Amériques Centrale et du Sud	10	15
Afrique et Moyen Orient	186	410
Asie et Océanie (hors Japon)	32	32
Japon	1	3
Total	2 007 344	2 290 301
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	266 797	306 893
Autres pays de l'UE	72	
Autres pays d'Europe	57	
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	3	
Asie et Océanie (hors Japon)	100	100
Japon		
Total	267 029	306 993

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
France (y compris DOM-TOM)	3 538 725	3 246 542
Autres pays de l'UE	25 623	20 643
Autres pays d'Europe	2 046	1 447
Amérique du Nord	2 698	2 341
Amériques Centrale et du Sud	277	442
Afrique et Moyen Orient	4 674	3 609
Asie et Océanie (hors Japon)	1 381	1 368
Japon	47	65
Organismes supra-nationaux		
Total	3 575 471	3 276 457
Dettes rattachées	27 086	14 586
Valeur au bilan	3 602 557	3 291 043

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31.12.2009						31.12.2009	31.12.2009		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehausséments de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
² Instruments de capitaux propres						3 886	1 699			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 330	1 670	0		
Administrations centrales					0					
Établissements de crédit					0					
Institutions non établissements de crédit					0					
Grandes entreprises					0	1 330	1 670			
Clientèle de détail					0					
Prêts et avances	361 783	11 562	5 170	0	378 515	105 426	426 206	182 755		
Administrations centrales					0					
Établissements de crédit					0					
Institutions non établissements de crédit	81 434	5	30		81 469	0	113			
Grandes entreprises	108 299	3 758	370		112 427	51 713	163 722	10 252		
Clientèle de détail	172 050	7 799	4 770		184 619	53 713	262 371	172 493		
Total	361 783	11 562	5 170	0	378 515	110 642	429 575	182 755		
Garanties non affectées										

	31.12.2008						31.12.2008	31.12.2008		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehausséments de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
(en milliers d'euros)										
Instruments de capitaux propres						2 050	1 580			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	0		
Administrations centrales					0					
Établissements de crédit					0					
Institutions non établissements de crédit					0					
Grandes entreprises					0					
Clientèle de détail					0					
Prêts et avances	389 431	4 012	1 207	0	394 650	78 599	372 498	156 757		
Administrations centrales					0					
Établissements de crédit					0					
Institutions non établissements de crédit	54 431				54 431		112			
Grandes entreprises	112 029	817			112 846	19 644	117 022	8 112		
Clientèle de détail	222 971	3 195	1 207		227 373	58 955	255 364	148 645		
Total	389 431	4 012	1 207	0	394 650	80 649	374 078	156 757		
Garanties non affectées										

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

3.2. Risque de marché

(cf. rapport de gestion (*chapitre 3-paragraphe B*))

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	0	2 123	37	2 160	0
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					2 123	37	2 160	0
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	2 123	37	2 160	0
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	2 123	37	2 160	0

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	762	15 974	10 225	26 961	14 119
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				762	15 974	10 225	26 961	14 119
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	762	15 974	10 225	26 961	14 119
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	762	15 974	10 225	26 961	14 119

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	867	153	521	1 541	4 814
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				867	120	438	1 425	4 814
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					33	83	116	
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	2 527	1 899	3 372	0	0	7 798	7 516
. Dérivés sur actions & indices boursiers		2 527	1 899	3 372			7 798	7 516
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	2 527	1 899	4 239	153	521	9 339	12 330
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	2 527	1 899	4 239	153	521	9 339	12 330

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	886	1 962	7 427	10 275	14 157
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				886	1 929	7 344	10 159	14 157
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					33	83	116	
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	658	322	0	0	0	0	980	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers	658	322					980	
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	658	322	0	886	1 962	7 427	11 255	14 157
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	658	322	0	886	1 962	7 427	11 255	14 157

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 148 970	997 134
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	2 138 248	997 134
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	10 722	
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
Autres instruments :	54 501	26 235
. Dérivés sur actions & indices boursiers	54 501	26 235
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	2 203 471	1 023 369
. Opérations de change à terme	113 098	125 386
Total	2 316 569	1 148 755

Risque de taux

(cf. rapport de gestion (*chapitre 3 – paragraphe B*))

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31.12.2009			31.12.2008		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
(en milliers d'euros)						
EUR	0	77 845	0	0	26 674	0
. Taux fixe		77 845			26 674	
. Taux variable						
Total	0	77 845	0	0	26 674	0
. Taux fixe	0	77 845	0	0	26 674	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

Risque de change

(cf. rapport de gestion (*chapitre 3 – paragraphe B*))

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	15 671 204	15 671 956	15 222 642	15 222 650
Autres devises de l'UE	1 644	1 590	1 228	1 228
USD	16 159	15 424	16 393	16 389
JPY	302	884	317	314
Autres devises	1 240	695	1 036	1 035
Total bilan	15 690 549	15 690 549	15 241 616	15 241 616

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion (*chapitre 3 – paragraphe B*))

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse régionale d'Aquitaine en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	120 252	36 920	208 614	83 410	449 196
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 084 793	1 492 526	4 286 329	6 263 887	13 127 535
Total	1 205 045	1 529 446	4 494 943	6 347 297	13 576 731
Créances rattachées					134 922
Dépréciations					-426 206
Valeurs nettes au bilan					13 285 447

	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	101 357	44 128	350 287	82 776	578 548
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 870 029	1 251 159	3 583 425	5 994 103	12 698 716
Total	1 971 386	1 295 287	3 933 712	6 076 879	13 277 264
Créances rattachées					130 548
Dépréciations					-352 192
Valeurs nettes au bilan					13 055 620

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 075 384	2 223 978	2 605 301	2 610 892	8 515 555
Dettes envers la clientèle	2 937 232	78 782	557 318	2 139	3 575 471
Total	4 012 616	2 302 760	3 162 619	2 613 031	12 091 026
Dettes rattachées					55 366
Valeur au bilan					12 146 392

	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 531 189	1 631 675	3 191 919	2 733 459	9 088 242
Dettes envers la clientèle	2 938 360	193 192	143 399	1 506	3 276 457
Total	4 469 549	1 824 867	3 335 318	2 734 965	12 364 699
Dettes rattachées					47 673
Valeur au bilan					12 412 372

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	539 370	223 800	55 250	227 992	1 046 412
. Émis en France	539 370	223 800	55 250	227 992	1 046 412
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	539 370	223 800	55 250	227 992	1 046 412
Dettes rattachées					6 221
Valeur au bilan					1 052 633
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			2 000	75 845	77 845
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	24				24
Titres et emprunts participatifs					0
Total	24	0	2 000	75 845	77 869
Dettes rattachées					1 124
Valeur au bilan					78 993
(en milliers d'euros)	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	44 134	2 005	109 049	184 988	340 176
. Émis en France	44 134	2 005	109 049	184 988	340 176
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	44 134	2 005	109 049	184 988	340 176
Dettes rattachées					8 899
Valeur au bilan					349 075
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		4 000	2 000	20 674	26 674
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	29				29
Titres et emprunts participatifs					0
Total	29	4 000	2 000	20 674	26 703
Dettes rattachées					123
Valeur au bilan					26 826

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion (*chapitre 3*))

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	2 160	26 605	1 764 109	0	14 119	388 223
Taux d'intérêt	2 160	26 605	1 764 109		14 119	388 223
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	356	13 000	0	0	0
Taux d'intérêt		356	13 000			
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	2 160	26 961	1 777 109	0	14 119	388 223

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion (*chapitre 3 – paragraphe B*))

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse régionale d'Aquitaine est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale d'Aquitaine est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale d'Aquitaine a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

En application de la réglementation, la Caisse régionale d'Aquitaine doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2009 comme en 2008, la Caisse régionale d'Aquitaine a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	20 335	24 158
Sur opérations internes au Crédit Agricole	37 832	40 555
Sur opérations avec la clientèle	544 861	572 368
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 617	3 745
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	25 984	27 276
Intérêts courus et échus des instruments de couverture (3)	26 531	39 614
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	140	
Produits d'intérêts (1) (2)	658 300	707 716
Sur opérations avec les établissements de crédit	-19 059	-20 208
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-272 157	-371 677
Sur opérations avec la clientèle	-45 391	-38 301
Actifs financiers disponibles à la vente	-70	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-20 319	-35 935
Sur dettes subordonnées	-2 620	-322
Intérêts courus et échus des instruments de couverture (3)	-45 459	-35 060
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-405 075	-501 503

(1) dont 12 582 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 11 297 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

(2) dont 5 542 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2009 contre 5 856 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

(3) Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes "intérêts courus et échus des instruments de couvertures" alors que certains étaient présentés jusqu'ici sur la ligne "résultat de couverture" de la rubrique "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note 4.3). Le montant net des éléments reclassés s'élève à -602 milliers d'euros en 2009 pour un montant comparable de 11 312 milliers d'euros en 2008.

4.2. Commissions nettes

	31.12.2009			31.12.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	351	-275	76	273	-154	119
Sur opérations internes au Crédit Agricole	49 607	-34 922	14 685	43 103	-22 191	20 912
Sur opérations avec la clientèle	52 574	-968	51 606	52 650	-826	51 824
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	239		239	269		269
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (1)	6 257	-1 334	4 923	8 624	-1 604	7 020
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (2) (3)	124 273	-7 400	116 873	93 843	-7 401	86 442
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (2)	4 169	-66	4 103	3 473	-84	3 389
Produits nets des commissions	237 470	-44 965	192 505	202 235	-32 260	169 975

(1) les commissions versées et reçues dans le cadre d'engagements sur titres sont désormais rattachées aux "commissions sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan" et non plus aux "commissions sur opérations sur titres". Le montant net de ces commissions s'élève à -6 milliers d'euros en 2009 et à 0 milliers d'euros en 2008

(2) certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées en 2009 à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 45 223 milliers d'euros en 2009 et à 49 766 milliers d'euros en 2008

(3) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" de la rubrique "produits et charges nets des autres activités" (note 4.5) ont été réaffectées en 2009 à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 34 782 milliers d'euros en 2009 et à 33 736 milliers d'euros en 2008

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	2 788	-16 490
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	481	552
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 269	-15 938

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	73	73	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	13		13
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) (1)	60	73	-13
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	8242	8242	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	5777		5777
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	2465	8242	-5777
Total résultat de la comptabilité de couverture	8315	8315	0

(1) Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes "intérêts courus et échus des instruments de couvertures" de la rubrique "produits et charges d'intérêt" (note 4.1) alors que certains étaient présentés jusqu'ici en "résultat de couverture". Le montant net des éléments reclassés s'élève à -601 milliers d'euros en 2009 et à 11 312 milliers d'euros en 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	27 496	27 496	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	27 496		27 496
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) (1)		27 496	-27 496
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	27 496	27 496	0

(1) montants ajustés par rapport aux états financiers publiés

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus	28 943	44 333
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	172	2 052
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-341	-42
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	28 774	46 343

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance (1)	-118	33 611
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	30	-59
Autres produits (charges) nets	-1 302	-4 103
Produits (charges) des autres activités	-1 390	29 449

(1) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers" de la rubrique "commissions nettes" (note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 34 782 milliers d'euros en 2009 et à 33 736 milliers d'euros en 2008

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	145 105	145 394
Impôts et taxes	8 320	7 582
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	75 260	77 704
Charges d'exploitation	228 685	230 680

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale d'Aquitaine.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2009			2008
	Ernst & Young	Audial	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	123	82	205	202
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	24	4	28	0
Total	147	86	233	202

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux amortissements	13158	13350
- immobilisations corporelles	13132	13309
- immobilisations incorporelles	26	41
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	13158	13350

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-170 057	-115 033
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-1 670	
Prêts et créances	-157 694	-100 701
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-58	-18
Engagements par signature	-756	-900
Risques et charges	-9 879	-13 414
Reprises de provisions et de dépréciations	78 115	61 926
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	74 900	55 743
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	229	138
Engagements par signature	746	900
Risques et charges	2 240	5 145
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-91 942	-53 107
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-2 246	-1 303
Récupérations sur prêts et créances amortis	665	613
Décotes sur crédits restructurés	-83	-480
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-93 606	-54 277

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	319	379
Plus-values de cession	449	482
Moins-values de cession	-130	-103
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	319	379

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt courant	-51 756	-47 822
Charge d'impôt différé	11 085	13 249
Charge d'impôt de la période	-40 671	-34 573

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	141 253	34,43%	48 633
Effet des différences permanentes			-9 762
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 127
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 371
Effet des autres éléments			2 044
Taux et charge effectif d'impôt		28,79%	40 671

Au 31/12/2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	138 114	34,43%	47 553
Effet des différences permanentes			-10 116
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			8 507
Effet de l'imposition à taux réduit			-151
Effet des autres éléments			-11 220
Taux et charge effectif d'impôt		25,03%	34 573

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

4.11 : Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
(en milliers d'euros)					
Variation de juste valeur		211013	-214	210799	
Transfert en compte de résultat		4739		4739	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	215752	-214	215538	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	215752	-214	215538	0
Variation de juste valeur		-565645		-565645	
Transfert en compte de résultat		-11411		-11411	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	0	-577056	0	-577056	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)	0	-577056	0	-577056	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Montant brut	226 285	(598 115)
Impôt	(10 747)	21 059
Total net	215 538	(577 056)

5. Informations sectorielles

La Caisse régionale d'Aquitaine exerce son activité principalement en France et dans le secteur de la Banque de proximité.

Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	65 152		62 853	
Banques centrales	13 302		10 919	
Total en principal	78 454	0	73 772	0
Créances / Dettes rattachées	58		152	
Valeur au bilan	78 512	0	73 924	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 339	12 525
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	9 339	12 525
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	195
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	195
* Titres cotés		
* Titres non cotés		195
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	9 339	12 330
Valeur au bilan	9 339	12 525

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 255	14 157
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	22 522	20 705
Valeur au bilan	33 777	34 862

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	11 255	14 157
Valeur au bilan	11 255	14 157

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette	22 522	2 522	20 705	705
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total	22 522	2 522	20 705	705

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	44 451	48 763
* Titres cotés		
* Titres non cotés	44 451	48 763
- Actions et autres titres à revenu variable	1 343 288	1 065 832
* Titres cotés		10 604
* Titres non cotés	1 343 288	1 055 228
Total des titres disponibles à la vente	1 387 739	1 114 595
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	1 185	1 281
Valeur au bilan (1)	1 388 924	1 115 876

(1) dont - 3369 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

	31.12.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	44 451	6 262	117	48 763	6 007	2 764
Actions et autres titres à revenu variable	580 791	30 277	2 781	530 533	13 363	14 529
Titres de participation non consolidés	762 497	22 218	6 525	535 299	22 606	201 963
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	1 185			1 281		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 388 924	58 757	9 423	1 115 876	41 976	219 256
Impôts		-13 518	-998		-7 612	-5 954
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		45 239	8 425		34 364	213 302

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	64	3 423
dont comptes ordinaires débiteurs sains	64	3 423
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	13 070	13 070
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	13 134	16 493
Créances rattachées	55	165
Dépréciations		
Valeur nette	13 189	16 658
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	11 945	10 320
Comptes et avances à terme	355 917	483 535
Prêts subordonnés	68 200	68 200
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	436 062	562 055
Créances rattachées	17 819	13 672
Dépréciations		
Valeur nette	453 881	575 727
Valeur nette au bilan	467 070	592 385

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	25 759	32 497
Autres concours à la clientèle	12 763 390	12 331 270
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	72 800	72 800
Titres non cotés sur un marché actif		3 520
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	183 814	182 628
Comptes ordinaires débiteurs	81 772	76 001
Total	13 127 535	12 698 716
Créances rattachées	117 048	116 711
Dépréciations	426 206	352 192
Valeur nette	12 818 377	12 463 235
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	12 818 377	12 463 235

Au cours de l'année 2009, la Caisse régionale d'Aquitaine a apporté 637 534 K€ de créances en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 116 635 K€ en 2008. La Caisse régionale d'Aquitaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit	0				0
Créances sur la clientèle	352 192		163 876	-89 862	426 206
dont dépréciations collectives	120 011		23 838		143 849
Opérations de location financement	0				0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0				0
Actifs disponibles à la vente	1 580		2 011	-222	3 369
Autres actifs financiers	1 333		58	-232	1 159
Total des dépréciations des actifs financiers	355 105	0	165 945	-90 316	430 734

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit					0
Créances sur la clientèle	326 280		105 533	-79 621	352 192
dont dépréciations collectives	118 903		9 517	-8 409	120 011
Opérations de location financement					0
Titres détenus jusqu'à l'échéance					0
Actifs disponibles à la vente	1 538		42		1 580
Autres actifs financiers	1 452		18	-137	1 333
Total des dépréciations des actifs financiers	329 270	0	105 593	-79 758	355 105

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	16 064	13 072
dont comptes ordinaires créditeurs	2 990	1
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	16 064	13 072
Dettes rattachées	43	150
Total	16 107	13 222
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	80 371	560 934
Comptes et avances à terme	8 419 120	8 514 236
Sous-total	8 499 491	9 075 170
Dettes rattachées	28 237	32 937
Total	8 527 728	9 108 107
Valeur au bilan	8 543 835	9 121 329

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	2 663 656	2 515 775
Comptes d'épargne à régime spécial	92 656	41 237
Autres dettes envers la clientèle	819 159	719 445
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	3 575 471	3 276 457
Dettes rattachées	27 086	14 586
Valeur au bilan	3 602 557	3 291 043

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	516 746	540 713
Total	516 746	540 713
Créances rattachées	12 087	12 747
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	528 833	553 460

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	1 046 412	340 176
. Émis en France	1 046 412	340 176
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	1 046 412	340 176
Dettes rattachées	6 221	8 899
Valeur au bilan	1 052 633	349 075
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	77 845	26 674
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel	24	29
Titres et emprunts participatifs		
Total	77 869	26 703
Dettes rattachées	1 124	123
Valeur au bilan	78 993	26 826

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse régionale d'Aquitaine.

En 2009, la Caisse régionale d'Aquitaine a émis 2 BMTN subordonnés pour un montant total de 56 000 K€.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants		11 659
Impôts différés	77 385	67 087
Total actifs d'impôts courants et différés	77 385	78 746
Impôts courants	8 299	
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	8 299	0

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente	997	6 942	4 118	7 612
Couvertures de Flux de Trésorerie	130	853	0	
Provisions non déductibles	71 214		58 484	
Charges à payer non déductibles	2 298		2 258	
Autres différences temporaires	3 763		5 321	
Autres Impôts différés	14 445	7 667	13 351	8 833
Effet des compensations	-15 462	-15 462	-16 445	-16 445
Total impôts différés	77 385	0	67 087	0

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres actifs	80 401	70 351
Comptes de stocks et emplois divers	1 079	879
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	78 972	68 768
Comptes de règlements	350	704
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	123 336	144 952
Comptes d'encaissement et de transfert	21 955	36 251
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	72	49
Produits à recevoir	53 841	77 258
Charges constatés d'avance	3 140	2 692
Autres comptes de régularisation	44 328	28 702
Valeur nette au bilan	203 737	215 303

Comptes de régularisation passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres passifs (1)	79 799	59 196
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	52 830	47 695
Versement restant à effectuer sur titres	26 258	10 805
Autres passifs d'assurance		
Autres	711	696
Comptes de régularisation	145 389	167 580
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	16 298	19 986
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	42 114	34 557
Charges à payer	57 642	66 354
Autres comptes de régularisation	29 335	46 683
Valeur au bilan	225 188	226 776

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Solde 31.12.2009
Valeur brute	6 249	567	-297	6 519
Amortissements et dépréciations	-1 780	-227	230	-1 777
Valeur nette au bilan	4 469	340	-67	4 742

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Solde 31.12.2008
Valeur brute	5 142	1 107		6 249
Amortissements et dépréciations	-1 523	-257		-1 780
Valeur nette au bilan	3 619	850	0	4 469

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Solde 31.12.2009
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Valeur brute	235 723	8 245	-615	243 353
Créances rattachées (1)	0			0
Amortissements et dépréciations	-136 155	-13 132	380	-148 907
Valeur nette au bilan	99 568	-4 887	-235	94 446
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	4289	7		4 296
Amortissements et dépréciations	-4262	-26		-4 288
Valeur nette au bilan	27	-19	0	8

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Valeur brute	233 025	8 851	-6 153	235 723
Créances rattachées (1)				0
Amortissements et dépréciations	-125 743	-13 309	2 897	-136 155
Valeur nette au bilan	107 282	-4 458	-3 256	99 568
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	4 273	16		4 289
Amortissements et dépréciations	-4 221	-41		-4 262
Valeur nette au bilan	52	-25	0	27

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.14. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2009
Risques sur les produits épargne logement	17 540	5 770		-6 200		17 110
Risques d'exécution des engagements par signature	76	756		-746		86
Risques opérationnels (1)	16 895	2 552		-1 884		17 563
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	1 280	2 182	-1 797	-444		1 221
Litiges divers	8 645	4 586	-432	-1 309		11 490
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques (3)	6 122	9 186	-856	-1 278		13 174
Total	50 558	25 032	-3 085	-11 861	0	60 644

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision couvre notamment le risque CNASEA.

(2) Dont 0 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 863 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(3) Dont 5 000 K€ sur le titre BMTN Sélecta 2 et 3709 K€ de risques de litiges sur programme immobilier.

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements (3)	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	19 310	3 360		-5 130		17 540
Risques d'exécution des engagements par signature	76	900		-900		76
Risques opérationnels (1)	11 961	7 279	-575	-1 770		16 895
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	975	1 818	-1 797	-55	339	1 280
Litiges divers	7 103	4 613	-77	-2 994		8 645
Participations						0
Restructurations						0
Autres risques (4)	1 274	6 316	-895	-234	-339	6 122
Total	40 699	24 286	-3 344	-11 083	0	50 558

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision couvre notamment le risque CNASEA.

(2) Dont 0 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 934 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(3) Les autres mouvements concernent des reclassements de comptes à comptes.

(4) Dont 5 000 K€ sur le titre BMTN Sélecta 2.

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 475 000	1 280 000
Ancienneté de plus de 10 ans	548 000	638 000
Total plans d'épargne-logement	2 023 000	1 918 000
Total comptes épargne-logement	465 000	476 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 488 000	2 394 000

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	164 560	157 840
Comptes épargne-logement :	502 510	479 810
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	667 070	637 650

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 980	2 890
Ancienneté de plus de 10 ans	3 700	2 360
	6 680	5 250
Total comptes épargne-logement	10 430	12 290
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17 110	17 540

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2009
Plans d'épargne-logement :	5 250	1 960	530		6 680
Comptes épargne-logement :	12 290	3 810	5 670		10 430
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17 540	5 770	6 200	0	17 110

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2009

La Caisse régionale d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

En 2009, la Caisse régionale d'Aquitaine a procédé au remboursement intégral de ses CCI.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2009	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	9 695 000			0		
Dont part du Public	9 611 826		-9 611 826			
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue	83 174		-83 174			
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	12 369 310			12 369 310	29,31	
Dont part du Public	0			0		
Dont part Crédit Agricole S.A.	12 369 310			12 369 310	29,31	
Parts sociales	27 412 875	2 425 000		29 837 875	70,69	100,00
Dont 107 Caisses Locales	27 411 820	2 425 000		29 836 820	70,69	96,05
Dont 21 administrateurs de la CR	1 050			1 050	0,00	3,77
Dont Crédit Agricole S.A.	5			5	0,00	0,18
	49 477 185	2 425 000	-9 695 000	42 207 185	100,00	100,00

La valeur nominale des titres de la Caisse régionale d'Aquitaine est de 3,05 € (CCA et Part sociale) et le montant total du capital de la Caisse régionale (en tant qu'entité individuelle), après remboursement des CCI et émission de parts sociales souscrites par les Caisses locales est de 128 732 K€.

Le capital sur base consolidée s'élève à 93 725 K€.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale d'Aquitaine sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale Caisse Régionale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2006	0,98	0,98	0,11
2007	1,2	1,2	0,12
2008	1,2	1,2	0,11
Prévu 2009	0	0,62	0,11

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 28 355 K€ en 2009.

➤ **Projet d'affectation du résultat et fixation du dividende 2009, qui sera soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire**

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale d'Aquitaine du 24 mars 2009.

Le texte de la résolution est le suivant (projet) :

Affectation du résultat (en €)	
Résultat net 2009	99 576 040
Report à nouveau créditeur	268 936
Total à affecter	99 844 976
Intérêts aux parts sociales	2 926 324
Dividendes aux CCA	7 668 972
Réserves spéciale "Mécénat"	2 280
Réserve légale	66 935 550
Autres réserves	22 311 850

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		78 512				78 512
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		848	3 391	2 680	2 420	9 339
Instruments dérivés de couverture				2 123	37	2 160
Actifs financiers disponibles à la vente	1 348 138	1 185	5 008	20 075	14 518	1 388 924
Prêts et créances sur les établissements de crédit	13 070	138 126	36 920	208 614	70 340	467 070
Prêts et créances sur la clientèle	15 854	1 042 253	1 450 515	4 188 322	6 121 433	12 818 377
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		19 116				19 116
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		20 091	27 454	251 770	229 518	528 833
Total actifs financiers par échéance	1 377 062	1 300 131	1 523 288	4 673 584	6 438 266	15 312 331
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		848	696	2 284	29 949	33 777
Instruments dérivés de couverture		105	657	15 974	10 225	26 961
Dettes envers les établissements de crédit		1 103 664	2 223 978	2 605 301	2 610 892	8 543 835
Dettes envers la clientèle		2 964 318	78 782	557 318	2 139	3 602 557
Dettes représentées par un titre		545 591	223 800	55 250	227 992	1 052 633
Dettes subordonnées		1 148		2 000	75 845	78 993
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	0	4 615 674	2 527 913	3 238 127	2 957 042	13 338 756

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		73 924				73 924
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	195		7 733	1 310	3 287	12 525
Instruments dérivés de couverture						0
Actifs financiers disponibles à la vente	1 066 536	1 309	73	19 484	28 474	1 115 876
Prêts et créances sur les établissements de crédit	13 070	115 194	44 128	350 287	69 706	592 385
Prêts et créances sur la clientèle	14 827	1 831 176	1 220 823	3 514 217	5 882 192	12 463 235
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13 340				13 340
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		14 747	30 258	213 158	295 297	553 460
Total actifs financiers par échéance	1 094 628	2 049 690	1 303 015	4 098 456	6 278 956	14 824 745
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		1 852	3 010	2 951	27 049	34 862
Instruments dérivés de couverture				8 803	5 316	14 119
Dettes envers les établissements de crédit	13 070	1 535 295	2 993 691	1 847 680	2 731 593	9 121 329
Dettes envers la clientèle		2 952 946	193 192	143 399	1 506	3 291 043
Dettes représentées par un titre		53 033	2 005	109 049	184 988	349 075
Dettes subordonnées		152	4 000	2 000	20 674	26 826
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	13 070	4 543 278	3 195 898	2 113 882	2 971 126	12 837 254

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	80 488	80 086
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	8 210	8 364
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 383	1 771
Autres charges sociales	29 060	29 143
Intéressement et participation	15 932	15 788
Impôts et taxes sur rémunération	10 032	10 242
Total charges de personnel	145 105	145 394

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2009	31.12.2008
France	2 383	2 385
Etranger		
Total	2 383	2 385

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	23 084	30 195	36 558	35 662	29 633
	Ecart de change					
	Coût des services rendus sur la période	1 369	1 507	1 357	1 533	1 299
	Coût financier					
	Effet de l'actualisation	1 210	1 513	1 451	1 307	1 583
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	401	-9 425			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées (obligatoire)	-1 419	-1 227	-682	-890	-735
(Gains) / pertes actuariels *	-503	520	-8 489	-1 054	3 883	
Dette actuarielle au 31/12/n	24 142	23 083	30 195	36 558	35 663	

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	1 369	1 507	1 358	1 533	1 299
	Coût financier					
	Effet de l'actualisation	1 210	1 513	1 451	1 307	1 583
	Rendement attendu des actifs sur la période	-820	-1 251	-1 472	-1 428	-1 244
	Amortissement du coût des services passés	34				
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	-379	589	-140	382	2 465
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 414	2 358	1 197	1 794	4 103

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	23 168	30 868	36 813	35 709	29 745
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	820	1 251	1 472	1 428	1 244
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-123	-69	-8 349	-1 436	1 418
	Cotisations de l'employeur	1 374	1 771	1 614	2 003	4 124
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan		-9 425			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					-88
	Indemnités de cessation d'activité					
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	23 820	23 169	30 868	36 814	35 708

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Position nette	Dette actuarielle fin de période	-24 142	-23 084	-30 195	-36 558	-35 662
	Coût des services passés non comptabilisés	367				
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus					
	Dette actuarielle nette fin de période	-23 775	-23 084	-30 195	-36 558	-35 662
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	23 820	23 168	30 868	36 814	35 709
Position nette (passif) / actif fin de période	45	84	673	256	47	

Rendements des actifs des régimes	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Retraite des cadres	4,00%	4,15%	4,15%	4,00%	4,30%
Retraite des présidents	4,00%	4,15%	4,15%	4,05%	4,30%
Indemnités de Fin de carrière	3,50%	4,15%	4,15%	4,00%	4,00%

7.5. Autres engagements sociaux

La rémunération extra-conventionnelle (Bonus de Performance) de la Caisse régionale d'Aquitaine est basée sur une rémunération par métiers.

Elle est fonction des résultats d'atteinte des objectifs collectifs, pour 80%, et individuels pour 20%.

Elle est versée sous forme de 10 acomptes mensuels de 6% (hors février et décembre), et d'un solde en février de l'année suivante.

Sur une base de 100, le bonus varie de 75% (hors absence) à 124% du bonus de référence par métiers pour tous les salariés.

Au 31 décembre 2009, la provision « Médaille du travail » s'élève à 863 K€.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Rémunération à court terme		2 392 459,00
Conseil de Direction	2 121 623,00	
Conseil d'Administration	270 836,00	
Rémunération postérieure à l'emploi		1 380 611,00
Conseil de Direction (*)	1 314 611,00	
Conseil d'Administration	66 000,00	

(*) y compris IFC : 90 630,00

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés		
Engagements de financement	2 011 344	2 295 301
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	4 000	5 000
. Engagements en faveur de la clientèle	2 007 344	2 290 301
Ouverture de crédits confirmés	1 301 605	1 434 765
- Ouverture de crédits documentaires	22 106	23 462
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 279 499	1 411 303
Autres engagements en faveur de la clientèle	705 739	855 536
Engagements de garantie	267 811	308 296
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	782	1 303
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	782	1 303
. Engagements d'ordre de la clientèle	267 029	306 993
Cautions immobilières	46 307	53 452
Garanties financières	146 055	147 652
Autres garanties d'ordre de la clientèle	74 667	105 889
Engagements reçus		
Engagements de financement	28	30 764
. Engagements reçus d'établissements de crédit	28	30 764
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 802 352	2 526 942
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 229 912	1 257 955
. Engagements reçus de la clientèle	1 572 440	1 268 987
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	301 205	297 818
Autres garanties reçues	1 271 235	971 169

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par la Caisse régionale d'Aquitaine et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale.

9. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	467 070	467 070	592 385	592 385
Prêts et créances sur la clientèle	12 818 377	13 234 576	12 463 235	12 357 510
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	528 833	538 673	553 460	520 221
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	8 543 835	8 559 095	9 121 329	9 124 577
Dettes envers la clientèle	3 602 557	3 602 557	3 291 043	3 291 043
Dettes représentées par un titre	1 052 633	1 052 633	349 075	349 075
Dettes subordonnées	78 993	78 993	26 826	26 826

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale d'Aquitaine prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

• Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 339	0	2 692	6 647
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	9 339		2 692	6 647
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 388 924	109	1 351 625	37 190
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	483 435	109	446 136	37 190
Actions et autres titres à revenu variable	905 489		905 489	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	2 160		2 160	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 400 423	109	1 356 477	43 837

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 255	0	10 275	980
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	11 255		10 275	980
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	22 522		22 522	
Instruments dérivés de couverture	26 961		26 961	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	60 738	0	59 758	980

• **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture
		Instruments dérivés	Obligations et autres titres à revenu fixe	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Solde d'ouverture (01.01.2009)	47 193	8 256	38 937	
Gains /pertes de la période (1)	-786	-2 599	1 813	0
Comptabilisés en résultat	-2 599	-2 599		
Comptabilisés en capitaux propres	1 813		1 813	
Achats de la période	4 182	4 182		
Ventes de la période	-228		-228	
Emissions de la période	0			
Dénouements de la période	-6 524	-3 192	-3 332	
Transferts	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0			
Transferts hors niveau 3	0			
Solde de clôture (31.12.2009)	43 837	6 647	37 190	0

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	-786
Comptabilisés en résultat	-2 599
Comptabilisés en capitaux propres	1 813

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers la clientèle	Dettes envers les établissements de crédit	Instruments dérivés		
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Solde d'ouverture (01.01.2009)	2 659						2 659		
Gains /pertes de la période (1)	-1 679	0	0	0	0	0	-1 679	0	0
Comptabilisés en résultat	-1 679						-1 679		
Comptabilisés en capitaux propres	0								
Achats de la période	0								
Ventes de la période	0								
Emissions de la période	0								
Dénouements de la période	0								
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0								
Transferts hors niveau 3	0								
Solde de clôture (31.12.2009)	980	0	0	0	0	0	980	0	0

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	-1 679
Comptabilisés en résultat	-1 679
Comptabilisés en capitaux propres	

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en "coût du risque".

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice 2009, susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes, n'est à signaler.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2009	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine	France	IG				
107 Caisses Locales de Crédit Agricole d'Aquitaine	France	IG				
FCP dédié Force Aquitaine	France	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
CA Grands Crus	France	MEE	21,43%	20,00%	21,43%	20,00%

100% **A**quitaine
ca-aquitaine.fr

**ma banque
je l'ai choisie
proche de moi**

- 230 agences pour un maillage unique du territoire
- 2300 collaborateurs et 1370 administrateurs
- 100% des décisions prises en Aquitaine

**ET, JE M'IMPLIQUE À SES CÔTES EN
REJOIGNANT LES 130 000 SOCIÉTAIRES**



AQUITAINE
BANQUE ET ASSURANCES

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF AUX
COMPTES CONSOLIDES**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la Caisse régionale a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009, notamment IAS 1 et IFRS 7.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 6.6 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.

- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement ceux relatifs aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par la Caisse régionale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Mérignac et Paris-La Défense, le 26 février 2010

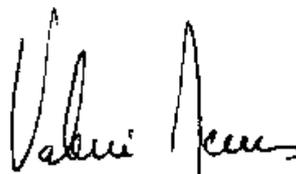
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL



Frédéric Quennepoix

ERNST & YOUNG Audit



Valérie Meeus

100%

Aquitaine
ca-aquitaine.fr

**Je n'ai aucun
intérêt à vous
recommander une
solution plutôt
qu'une autre**



AQUITAINE
BANQUE ET ASSURANCES

Nos 2 300 collaborateurs s'attachent chaque jour à vous apporter **des solutions adaptées à vos besoins et uniquement à vos besoins**. Ce conseil adapté, nous vous le devons, en toutes circonstances, y compris en cas de coup durs ou d'aléas.

Pour preuve, la rémunération de nos conseillers ne dépend pas du type de solutions qu'ils vous proposent. Leur métier c'est la relation et le conseil.

Concrètement, quels que soient vos projets, notre ambition est de vous proposer le meilleur : des offres et des services uniquement adaptés à vos besoins.

100 % équitable pour 100% des Aquitains : tel est notre engagement à vos côtés.

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

PREMIÈRE RÉOLUTION : approbation des comptes annuels de l'exercice 2009

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◇ entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- ◇ pris connaissance des comptes annuels, compte de résultat, bilan et annexe,
- ◇ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- **approuve** les comptes, arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- **donne**, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2009.

DEUXIEME RÉOLUTION : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◇ pris connaissance des comptes consolidés, compte de résultat, bilan et annexe,
- ◇ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- **approuve** les comptes consolidés, arrêtés au 31 décembre 2009, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION : charges non déductibles

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 23 378 € des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 8 049 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

QUATRIÈME RÉOLUTION : approbation des conventions réglementées

En application de l'article L 511-39 du code monétaire et Financier, l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION : affectation du résultat

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, se soldant par un bénéfice de **99 576 040,42 €**, augmenté du report à nouveau créditeur de **268 935,65 €**, soit **99 844 976,07 €**. Elle décide, en conséquence, d'affecter ce montant de la manière suivante :

<ul style="list-style-type: none"> • au paiement d'un intérêt aux parts sociales (1) de 3,50 % ce qui représente 0,1068 Euro par part, soit <i>Cet intérêt est éligible à l'abattement de 40%, réservé aux personnes physiques, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire</i> 	2 926 324,41
<ul style="list-style-type: none"> • au paiement d'un dividende net égal à 0,62 Euros par certificat coopératif d'associé, soit <i>Ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, réservé aux personnes physiques, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire</i> 	7 668 972,20
<ul style="list-style-type: none"> • à la réserve spéciale « Mécénat » 	2 280,00
<ul style="list-style-type: none"> • à la réserve légale, les ¾ du disponible, soit 	66 935 549,60
<ul style="list-style-type: none"> • à la réserve générale, soit 	22 311 849,86
TOTAL ÉGAL AU MONTANT A AFFECTER	99 844 976,07

Le **dividende de l'exercice 2009** sera mis en paiement en numéraire le **22 avril 2010**, avec :

- Date de détachement du dividende : **le 19 avril 2010**,
- Date d'arrêté des positions : **le 21 avril 2010**.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants (Intérêts servis aux parts sociales et dividendes versés aux CCI et CCA) :

<i>Règlement intérêts et dividendes</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
<i>Parts sociales</i>	<i>3 093 542,94</i>	<i>3 344 370,75</i>	<i>3 093 542,94</i>
<i>CCI</i>	<i>9 501 100,00</i>	<i>11 634 000,00</i>	<i>11 634 000,00</i>
<i>CCA</i>	<i>12 121 923,80</i>	<i>14 843 172,00</i>	<i>14 843 172,00</i>

SIXIÈME RÉSOLUTION : renouvellement du mandat des administrateurs

L'article 17 des statuts prévoit le renouvellement par tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sept administrateurs sont sortants et leur mandat est renouvelable.

Monsieur **Jean-Claude ARCHAMBAUD** a fait savoir qu'il ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat.

L'Assemblée générale renouvelle, pour une durée de trois ans, les mandats de :

- o **Bernard COUDERT**
- o **Christian DOUET**
- o **Patrice GENTIE**
- o **Bernard LESPIAUCQ**
- o **Francis NEGRE**
- o **Pascal TAUZIN**

SEPTIÈME RÉOLUTION : remplacement des administrateurs sortants

L'Assemblée générale constate que deux administrateurs, **Jean-Paul HEURTAUT** et **Gérard LANNELONGUE**, sont atteints par la limite d'âge et que leur poste est à pourvoir. Est également à pourvoir le poste de **Jean-Claude ARCHAMBAUD** qui ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

Les candidatures suivantes ont été adressées au Président :

- **Nom, Prénom** de la Caisse locale de xxx
- **Nom, Prénom** de la Caisse locale de xxx
- **Nom, Prénom** de la Caisse locale de xxx

Après avoir procédé au vote, l'Assemblée Générale nomme membres du Conseil d'Administration de la Caisse régionale d'Aquitaine:

- **Nom, Prénom** au poste occupé par **Jean-Paul HEURTAUT**, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011
- **Nom, Prénom** au poste occupé par **Gérard LANNELONGUE**, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
- **Nom, Prénom** au poste occupé par **Jean-Claude ARCHAMBAUD**, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

HUITIÈME RÉOLUTION : indemnités compensatrices de temps passé

L'Assemblée générale, en application de l'article L 512-36 du Code monétaire et Financier, valide les indemnités compensatrices de temps passé versées aux administrateurs durant l'exercice 2009 pour un montant total net de **257 437,74 €**. Pour l'exercice 2010, elle donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour la fixation de ces indemnités conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

NEUVIÈME RÉOLUTION : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent.

100% **A**quitaine
ca-aquitaine.fr



**ma banque
j'ai choisi de m'y
impliquer**



NOUVEAU LA CARTE SOCIÉTAIRE*



- ☉ **J'utilise ma carte... et je contribue au développement de projets pour ma région.**
- ☉ **Je bénéficie d'avantages exclusifs auprès de nombreux partenaires.**
- ☉ **MasterCard, Gold ou Cartwin... Je choisis la carte qui me convient.**

*Renseignements et modalités de souscription de la gamme de carte sociétaire (MasterCard, Gold ou Cartwin) dans nos agences. Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

UNE RELATION RESPONSABLE POUR L'AQUITAINE

RESULTATS FINANCIERS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

■ RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

(en milliers d'euros)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/2008	31/12/2009
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE :	150 905	150 905	150 905	150 905	128 732
a) Capital social	5 482 575	27 412 875	27 412 875	27 412 875	29 837 875
b) Nombre de parts sociales (1)	1 939 000	9 695 000	9 695 000	9 695 000	0
c) Nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement (C.C.I.) (1)	2 473 862	12 369 310	12 369 310	12 369 310	12 369 310
d) Nombre de Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) (1)	1 908 167	2 043 720	2 109 195	2 205 171	2 027 474
e) Fonds propres après affectation					
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES :	754 242	823 538	894 024	967 959	929 622
a) Chiffre d'affaires (H.T.)	487 414	501 989	455 715	433 000	489 363
b) Produit Net Bancaire	243 560	250 612	207 723	190 349	248 080
c) Revenu brut d'exploitation (après dotation aux amortissements)	81 833	72 402	45 542	31 591	59 996
d) Impôt sur les sociétés	157 474	158 268	91 319	101 923	99 576
e) Résultat net figurant au bilan	3 221	3 094	3 344	3 094	2 926
f) Intérêts aux parts sociales	9 307	9 501	11 634	11 634	0
g) Dividendes aux C.C.I.	11 875	12 122	14 843	14 843	7 669
h) Dividendes aux C.C.A.					
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UN SEUL TITRE (EN EUROS)	15,91	3,20	1,85	2,06	2,36
a) Bénéfice après I.S. (1)	4,80	0,98	1,20	1,20	0
b) Dividende versé par C.C.I. (1)	4,80	0,98	1,20	1,20	0,62
c) Dividende versé par C.C.A. (1)					
4. PERSONNEL	2 346	2 547	2 511	2 469	2 485
a) Nombre de salariés	2 209	2 337	2 337	2 307	2 357
Dont C.D.I.	70 722	75 340	80 090	79 859	78 674
b) Montant de la masse salariale	60 767	61 190	58 967	57 870	57 442
c) Montant des sommes versées ou engagées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales etc)					

(1) division du nominal des titres par 5 réalisées le 12 juin 2006

